L'événement de la semaine!

"Paraît depuis 1913"

Tirage: 12,000

LA LIBERTÉ

Vol. 69 No 39 Saint-Boniface, vendredi 21 janvier 1983



Informationstitutionnelles!

Quelques 200 personnes ont assisté, samedi 15 janvier, à la 3e rencontre publique d'information sur les négociations constitutionnelles entre la Société franco-manitobaine et la Province du Manitoba.

Dans la photo, on reconnaît, au micro, Georges Forest de Saint-Boniface, présentant, avec sa verve habituelle, sa réaction à l'exposé de la SFM sur le contenu des pourparlers avec le ministre Roland Penner.

Dossier spécial constitutionnel

7e Coup de pouce: bilan intérimaire

(Voir page 21)

Vous trouverez dans le numéro de cette semaine une deuxième enveloppe pré-affranchie pour les contributions au Coup de pouce.

Au sommaire

Combien pour le colombien?

• Cette fois, les derniers doutes sont levés: **Saint-Boniface** aura un autre foyer pour ses aînés: L'**Accueil colombien**.

• Il y a 30 ans, il s'agissait de construire des foyers pour les jeunes familles. Exemple: la **Place Cabana.**

Verre fragile

• Le Collège universitaire de Saint-Boniface a présenté une **Ménagerie de verre** à l'interprétation fragile.



Le père Clavet avec des jeunes à l'occasion d'une cérémonie bien spéciale. (Voir la chronique de La Broquerie.)

Interrogation

• **Claude Blanchette** continue son commentaire en **INTERROGATION** sur la récente position des évêques canadiens.

OPINION

Le compromis est possible si...

Même si la réunion d'information organisée par la SFM à Saint-Boniface a été exagérément baptisée "historique", il est certain que l'année 1983 marquera un autre tournant important dans l'histoire du Manitoba français. Une date qui pourrait bien devenir celle du renouveau véritable du français dans la Province du Milieu.

Et il ne fait aucun doute que chaque Franco-Manitobain doit avoir conscience de l'enjeu des négociations entamées en juin 82 entre la SFM et le procureur général Roland Penner.

En effet, si les négociations ont une conclusion heureuse, le français ne sera pas seulement traité "officiellement" dans les écoles, au Palais législatif et dans les tribunaux, mais aussi dans certaines municipalités, commissions scolaires, ministères et autres agences gouvernementales.

Comment cela a-t-il été rendu possible? Facile à suivre si on ne s'embarrasse pas de termes juridiques.

Dans l'Acte du Manitoba, l'article 23 est celui qui dit que le français et l'anglais sont les langues officielles à la Chambre des députés et dans les tribunaux; et que les lois doivent être rédigées dans les deux langues. Un article 23 qui a de nouveau force de loi depuis le jugement de la Cour suprême en décembre 1979.

Difficile à accepter

D'où grave problème: comme toutes les lois ont été passées seulement en anglais entre 1890 et 1980, on comprend bien que la très large majorité ne respecte pas l'article 23, puisqu'elles existent uniquement en anglais.

Roger Bilodeau est donc allé en cour parce que pour lui, ces lois unilingues sont invalides. Mais la Cour d'appel du Manitoba en a décidé autrement en diminuant la portée de "both these languages shall be used..." Une victoire pour la justice: shall n'est plus obligatoire! Une opinion que ne partage pas Roger Bilodeau. Il demande donc à la Cour suprême du Canada de trancher si oui ou non "Shall" est bien obligatoire.

C'est là où le trouble commence: car la décision de la Cour suprême est finale. Si elle donne tord à Roger Bilodeau, elle affaiblit du même coup la valeur de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, frère jumeau de l'article 23 du Manitoba et garant des droits de la minorité anglophone du Québec. Difficile à accepter.

Seulement, voilà, approuver Roger Bilodeau est encore pire: cela voudrait dire que la quasi-totalité des lois manitobaines n'ont aucune légalité. Une situation que l'on a baptisé d'un mot évocateur: l'anarchie légale. Impossible à accepter.

Il faut donc trouver un compromis, politique, qui éviterait à la Cour suprême d'être placée dans cette situation très peu enviable. (Un compromis étant un arrangement qui satisfait les deux parties.)

Dans cette affaire, il existe un élément-clé: le temps. En effet, si le cas Bilodeau arrivait en Cour suprême d'ici dix ans, la province aurait eu le temps de traduire les lois qui, du coup, ne seraient plus illégales. En négociant avec la SFM, c'est exactement ce que le procureur général essaie de faire: gagner du temps, pour se mettre en règle. En échange de délais, Roland Penner propose d'élargir la portée de l'article 23 en ajoutant le droit, CONSTITUTIONNELLEMENT GARANTI, à des services en français. Et tant qu'à faire, il s'engage à proclamer le français et l'anglais les langues officielles du Manitoba.

Merveilleux? Pas tout à fait. Car il reste quelques points d'accrochage entre la dernière proposition de Roland Penner et les demandes de la SFM. Il y en a au moins trois, à l'heure actuelle.

Le premier concerne la question des délais de traduction des lois. Presque un détail: après tout, deux ans de plus ou cinq de moins, cela n'empêchera personne de dormir, l'essentiel étant qu'une date limite est fixée.

Le deuxième litige n'est pas insurmontable non plus. Roland Penner ne veut absolument pas devoir être constitutionnellement obligé de traduire le hansard, c'est-à-dire les interventions de nos députés en Chambre, parce que la facture sera trop élevée. On pourrait toujours convenir avec M. Penner que ses propos en Chambre, comme les discours de ses collègues, ne méritent pas, sinon au niveau des principes, d'être traduits en français.

C'est le troisième point d'accrochage qui ne pardonne plus. Pour la simple raison qu'il se situe au niveau des services. Le procureur général veut bien en donner, mais pas de trop. Il est d'accord que les ministères, la MTS et l'Hydro (par exemple) offre des services constitutionnellement protégés. Il refuse toutefois d'inclure dans son texte les municipalités et les commissions scolaires. Autant dire qu'il réduit très considérablement ses bonnes intentions envers la communauté franco-manitobaine. Autant dire alors que le compromis est impossible. Car si la commission scolaire de la Seine et la municipalité de Taché ne sont pas obligées de fournir des services en français, on peut se demander à quoi il sert que le ministère des transports le soit.

Pas plus royaliste

Le compromis est donc impossible si M. Penner maintient sa position. Parce que le Franco-Manitobain doit être capable de s'adresser "officiellement" en français non seulement à son gouvernement provincial, mais aussi à son gouvernement scolaire et son gouvernement municipal. Voilà le minimum.

Il va déjà être assez dur de devoir avaler le fait que les services seront assurés là où "l'emploi du français fait l'objet d'une 'demande importante' " et où les deux langues sont justifiées par "la vocation du bureau". Sur ce point, en effet, la province a beau jeu: elle se contente d'utiliser la formule employée dans la nouvelle constitution fédérale. Roland Penner n'a aucune raison d'être plus royaliste que Pierre Trudeau.

La SFM et la province vont donc continuer de s'asseoir à la table des négociations. Et sans doute l'assemblée annuelle de mars sera amenée à voter sur les propositions du procureur général. En espérant qu'il aura choisi de réviser certains éléments. Un assouplissement plausible, tellement la sensibilité de Roland Penner a évolué en quelques mois.

Sinon, il reviendra à la Cour suprême du Canada d'écrire le prochain chapitre de l'histoire constitutionnelle du Manitoba.

Bernard BOCQUEL

Lettres à LA LIBERTÉ

Félicitations à Léo Robert de s'être excusé

M. le rédacteur,

Dans la controverse autour de la caricature du Dr Morgentaler, plusieurs lecteurs semblent avoir négligé les faits suivants:

1) Contrairement à ce que l'on semble croire généralement, La LIBERTÉ n'a toujours pris aucune position sur la question de l'avortement. La caricature du 26 novembre 1982 ne constituait pas une prise de position éditoriale sur la question. En effet le rédacteur en chef du journal, M. Dubé, a affirmé, dans le Winnipeg Free Press du 2 décembre que La LIBERTÉ n'a aucune position sur l'avortement, et je cite:

> "Dubé said the paper 'has no stand' on abortion and the cartoon 'makes no specific statement' and can be interpreted any way the reader wants." (p. 26)

Étant donné la chaleur intense qu'a générée la caricature jusqu'à maintenant, il me semble que les lecteurs de La LIBERTÉ ont droit à un peu de lumière de leur journal sur cette question.

2) Plusieurs lecteurs semblent croire que La LIBERTÉ n'a pas avoué avoir fait une erreur en publiant la caricature. Cette ignorance est compréhensible, puisque l'aveu n'a pas été publié dans La LIBERTÉ mais bien dans le Jewish Post du 9 décembre 1982. En effet, dans cette édition du Jewish Post, M. Dubé a avoué avoir fait une gaffe; selon le Post, il a affirmé, et je cite:

> "We thought we might be contributing to the (abortion) debate, but I don't think we analyzed correctly the sensitivity of the Jewish population to the issue. I think we bombed out." (p. 3)

Ayant avoué avoir fait une erreur dans une publication de langue anglaise, le moindre que l'on pourrait s'attendre de M. Dubé serait qu'il fasse la même chose dans son propre journal.

3) Plusieurs lecteurs ont pris pour acquis que ceux qui ont protesté vigoureusement contre la publication de cette caricature sont en faveur de l'avortement. C'est faux. Pour ma part (et la conscience individuelle joue un certain rôle dans toute question morale, n'est-ce pas?) je m'oppose à l'avortement. En ce qui a trait aux lois du pays, tout en reconnaissant que ces lois doivent refléter les valeurs morales de l'ensemble de la population (une population qui est pluraliste des points de vue religieux et ethnique), je m'oppose à toute libéralisation de la loi actuelle. Cela me place en compagnie du premier ministre Trudeau et du ministre de la santé du Manitoba, M. Laurent Desjardins, qui est également député de Saint-Boniface. Cela ne m'empêche pas d'affirmer que la caricature en question était antisémitique (ou anti-juive, pour ceux qui n'aiment pas ce terme).

Qu'est-ce qui me fait dire que la caricature était antisémitique? C'est que la communauté juive elle-même, à travers le Winnipeg Jewish Council et le B'nai Brith ont dit qu'elle l'était. Lorsqu'un groupe ethnique est attaqué, ce n'est pas aux autres à définir s'il y a eu attaque ou non; c'est au groupe attaqué lui-même de le faire. Si nous abandonnons ce principe, dans une province comme le Manitoba qui regroupe une cinquantaine de différents groupes ethniques, ce sera la bagarre générale et la fin de la vie civilisée que nous connaissons dans cette province.

(Dans ce même contexte, peu de lecteurs de La LIBERTÉ sont au courant des vives réactions de plusieurs francophones contre un éditorial publié dans Le Carillon de Steinbach le 13 octobre dernier. "That's incredible!", débutait l'une de ces lettres, qui ont été signées entre autres par MM. Maurice Gauthier et Louis Gosselin et par le Dr F.F. Doyle. Chatouilleux, ces francophones, n'est-ce pas?, doivent se dire plusieurs Mennonites. Et pourtant, ce n'est pas à eux de dire s'il y a eu affront ou non; c'est bien à nous de le faire.)

4) Enfin, plusieurs des lecteurs qui ont réagi ont semblé insinuer que ceux, comme M. Léo Robert et la SFM entre autres, qui se sont excusés publiquement de la caricature face au groupe juif sont de quelque façon des chrétiens moins fervents, moins convaincus qu'eux. Je tiens à souligner que le clergé catholique, à l'échelon le plus élevé, a condamné la caricature. En effet, dans une entrevue accordé au Winnipeg Sun (12 décembre 1982), l'archevèque Adam Exner est cité comme suit:

> "Exner strongly condemned the cartoon saying it was in 'very bad taste. It was particularly bad because Morgentaler, himself, was at Auschwitz. The average Catholic doesn't have an anti-Semitic bias of that nature'." (p. 16)

Heureusement qu'il y a des hommes comme Mgr Exner pour nous rappeler que la tolérance et le christianisme ne sont pas nécessairement incompatibles.

Face à ces faits, soit l'aveu de La LIBERTÉ d'avoir fait une erreur en publiant la caricature et la condamnation ecclésiale de cette même caricature, les Franco-Manitobains ne peuvent que féliciter la SFM et son président, M. Léo Robert, de s'être excusé clairement et rapidement auprès de la communauté juive de cet incident.

Raymond Hébert

Saint-Boniface, Manitoba
Le 6 janvier 1983

cc/Société franco-manitobaine

La garderie: une clientèle pour l'immersion?

Suite à l'article paru dans La LIBERTÉ du 24 décembre sur la qualité des services de garderie, je désire faire une mise au point. Je ne suis pas responsable des services de la garderie Le p'tit bonheur. Je n'y travaille plus depuis l'été dernier.

Comment pourrais-je l'être alors que ce qui se passe à cette garderie va à l'encontre de ce que je souhaite: continuité et permanence des services, apprentissage dans un milieu naturel.

Comment pourrais-je l'être alors que cette garderie s'anglicise davantage de jour en jour?

Les quartiers de la garderie sont dans un cadre d'accueil culturel qui devrait pourtant sensibiliser et le personnel et le comité de parents à la réalité francophone. Cette réalité risque cependant d'être dérangée par des éléments intéressés à faire de la garderie un endroit où l'on apprendra le français aux dépens des enfants dont la langue maternelle comprise et parlée est le français. C'est tentant lorsqu'il y a une baisse d'inscriptions d'être moins sélectifs. À quel programme donnera-t-on priorité? Programme français, bilingue, d'immersion?

Qui survivra culturellement?

Cette question invite à la réflexion et fait appel à la créativité des membres du comité de parents qui gèrent la garderie. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on préconise que les garderies francophones, pour survivre, doivent accepter des inscriptions d'enfants anglophones. Tout le monde sait ce que ça donne un milieu bilingue!

L'avenir tel que je le conçois dans le réseau des écoles françaises devrait être assuré d'une clientèle orientée vers le programme français. Aux groupes d'éducation préscolaire de préparer une telle clientèle! Les prématernelles le font. Le préscolaire aujourd'hui veut aussi dire garderie. Est-ce qu'une garderie ne voudrait pas offrir la même préparation?

Je comprends plus que jamais l'importance de la composition d'un comité de parents. Démocratiquement parlant, ils sont représentatifs... Si deux tiers des membres y tiennent plus ou moins à cette qualité d'ambiance ou s'ils sont plus intéressés au français dans l'optique du bilinguisme, la garderie assurera peut-être une clientèle pour programme d'immersion! Ce n'était pas pourtant le désir des parents qui ont travaillé dans le passé au maintien d'un programme d'activités en français à la garderie Le p'tit bonheur.

Marthe Le Marbre
Saint-Boniface, Manitoba
le 13 janvier 1983

Et le programme

M. le rédacteur,

Je vous fait parvenir mon Coup de pouce avec un chèque et je vais dire que La LIBERTÉ est venue dans notre foyer il y a déjà plusieurs années. Je suis content de la recevoir mais je second Madame Alice Labelle dans sa lettre publiée dans le journal du 26 novembre.

Ici, au Foyer Chez-Nous, on m'a demandé pourquoi que les programmes de la télévision ne sont pas publiés et d'ajouter: "cela est la seule source d'information pour régler ma télévision dans mon appartement!"

Tu dis bien qu'un journal ne peut prendre que certaines mesures, il est certain. Mais il est difficile à croire qu'un canayen n'aime pas quelque chose dans notre patois. Pour être canayen il faut prendre ce qui va avec...

M. La Casse (Club Bourget)
Saint-Boniface, Manitoba
le 17 décembre 1983

P.S. Dans le moment nous sommes dans la vallée du Rio Grande et nous lisons La LIBERTÉ.

Des centaines de chaises électriques

Voici l'opinion des Canadiens de naissance, Assemblée LaVérendrye 127, en ce qui concerne les services professionnels du Dr Henry Morgentaler. Nous espérons avoir le droit de protester contre l'établissement d'une clinique d'avortement du Dr Henry Morgentaler au Manitoba.

Apprenons de l'histoire comment assurer notre avenir: les anciens Romains croyaient dans la déesse de la vengeance, Néméris, qui punit tous ceux qui s'opposent à la volonté des dieux paiens. Le Dr Henry Morgentaler fait valoir son droit à une philosophie athéiste. Ne devrait-il pas respecter les droits de la société humaine et l'avenir de notre nation?

En offrant ses services professionnels en pratiquant l'avortement, il ne parle jamais de la différence morale entre une intervention thérapeutique d'un médecin qui veut sauver la vie de la mère, et la destruction insensée d'un foetus humain. Est-ce que athéisme veut dire indifférence à toute conviction morale?

Aujourd'hui des grandes nations comme la Hongrie, la France et la grande nation économique qu'est le Japon, sont en voie de destruction par l'avortement. Au lieu de contrôler le problème de surpopulation, l'avortement trouble le cycle humain de reproduction. Aujourd'hui la science a prouvé qu'il y a un contrôle mutuel dans la nature pour que toutes les espèces puissent survivre. Il semble que seuls les humains soient capables de se détruire d'eux-mêmes.

Si tous les humains tués dans les cliniques du Dr Henry Morgentaler pouvaient réclamer leur droit de vivre, le Dr Henry Morgentaler serait passible de centaines de chaises électriques ou des milliers d'années en prison. S'il jouit encore de sa liberté, nous aussi nous sommes libres de protester au nom des milliers de Canadiens victimes de ses services d'extermination de notre nation.

Maurice Toupin
Canadiens de naissance
Saint-Boniface, Manitoba
le 7 janvier 1983

"Honni soit..."

Ci-inclus mon chèque au montant de 25$00 représentant ma contribution au Coup de pouce. Je reçois mon journal chaque semaine, merci.

Je désire féliciter Cayouche ainsi que le rédacteur de notre journal pour avoir eu l'initiative de créer et de publier la caricature dénonçant l'avortement. Tous mes amis à qui j'en ai parlé ont vu, comme moi, le parallèle entre les atrocités des camps de concentration et l'avortement. À tous ceux qui ont vu autre chose, et, bien, moi, je dis: "Honni soit qui mal y pense"!

Germain Perron,
fidèle lecteur
Saint-Boniface, Manitoba
le 11 janvier 1983

Non favorable

Ci-inclus un chèque de 25$00 pour le coup de pouce à notre journal francophone manitobain. Et nous y joignons nos voeux de survivance et d'amélioration constante pour qu'il puisse servir cette portion de manitobains si peu favorisée dans un milieu non favorable ou très peu à l'épanouissement de la culture française.

Religieuses de N.-D.-des-Missions
par Sr Marcelle Granger, s.n.j.m.
Élie, Manitoba
le 6 janvier 1983

BILLET

À 20 et à 40

La politique, expliquent doctement des politicomachinchoses, c'est gérer l'imprévu. Et l'imprévu, dernièrement, ressemble fort à la balance du commerce extérieur.

Le système soviétique d'Andropov s'appuie sur des camps d'internements? Cela n'empêche pas le très spirituel Eugene Whelan, ministre de la culture agricole, d'en appeler aux forces du Bien en recommandant aux producteurs de blé de prier pour l'épanouissement de ce communisme qui n'arrive pas à faire pousser assez de grain.

Le régime dictatorial du président phillipin Marcos bafoue ouvertement les droits de l'homme? Pas de quoi inciter le vertueux Pierre Trudeau, premier ministre de son État, à évoquer ce sujet épineux entre deux tentatives d'améliorer le climat commercial entre les deux pays.

En politique, affirme un fameux mot, si l'on n'est pas socialiste à 20 ans, c'est qu'on manque de coeur. Si on l'est encore à 40, c'est qu'on manque de tête.

La réalité de la balance commerciale semble imposer une nouvelle version qui tient compte des impératifs de la crise économique: si à 20 ans on n'est pas en faveur des droits de l'homme, on manque de générosité. Si on l'est après 40, c'est qu'on manque de tête dans les affaires.

Bernard BOCQUEL



LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi par **Presse-Ouest Ltée**, au service de 12,000 foyers du Manitoba français. Membre de

APF Association de la presse francophone hors Québec

Rédacteur en chef: Jean-Pierre DUBÉ
Rédacteur: Bernard BOCQUEL
Administrateur: Christian SUCHE
Publicitaire: Maurice SABOURIN
Typographe et correctrice: Christiane DUBÉ
Maquettiste: Gilbert PAINCHAUD

Toute correspondance doit être adressée à **LA LIBERTÉ**, Case postale 190, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées à la demande du signataire. Les bureaux sont situés au Centre culturel franco-manitobain, 340, boulevard Provencher. Tél: 204-**247-4823.**

L'abonnement annuel coûte 16$50 au Manitoba, 20$ partout ailleurs au Canada, et 25$ à l'étranger.

Heures de bureau: 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Derksen Printers.
Enrégistré comme courrier de deuxième classe: No 0477

LA LIBERTÉ
C.P. 190
Saint-Boniface
R2H 3B4
247-4823

Les options constitutionnelles

Ce que veut la Société franco-manitobaine

Les francophones du Manitoba se trouvent dans une situation politique extrêmement favorable qui pourrait ne jamais se représenter. Pourquoi? Parce qu'un Franco-Manitobain, Me Roger Bilodeau, a obligé la Province du Manitoba à défendre en Cour suprême du Canada 90 ans d'injustice face à tout un secteur de sa population.

Le jugement de la Cour suprême pourrait forcer le gouvernement provincial à traduire toutes les lois promulguées en anglais uniquement depuis 1890. En fait, ni la province, ni les francophones ne savent ce que sera le résultat de l'appel de Me Bilodeau en Cour suprême.

Les trois parties se sont donc mis d'accord pour demander l'ajournement du cas, fin octobre, afin de négocier un accord politique qui permettrait d'éviter une confrontation dangereuse en Cour suprême. Pour Roger Bilodeau, l'important, c'est que soit reconnu le caractère obligatoire de l'article 23 de l'Acte du Manitoba, bafoué en 1890.

Pour le gouvernement provincial, représenté par le procureur général Roland Penner, il faut empêcher que le tribunal ne plonge la province dans l'anarchie légale, en déclarant invalides toutes les lois adoptées uniquement en anglais, et proposer aux francophones des droits qui correspondent plus à leurs besoins actuels et futurs.

Enfin, pour la communauté francophone, représentée par la SFM, il s'agit de profiter de l'impasse juridique pour aller chercher, par la négociation, des précisions quant à la portée de l'article 23 pour que soient offerts de nouveaux services en français.

On sait que les négociations ont commencé il y a six mois. Le résultat cherché consistera dans une entente entre la SFM et le Manitoba. Le texte de l'accord devrait alors être adopté à la Législature manitobaine et au Parlement fédéral. Une entente pourrait être conclue sous peu puisque les deux parties ont annoncé que leurs positions respectives sont semblables. Mais si le résultat des négociations entre la SFM et le ministre Penner ne satisfait pas Me Bilodeau, il peut choisir la voie de la Cour suprême. Car il n'est pas lié à la position de la SFM.

Trois options pour la SFM

Trois options se présentent à la SFM. Les voici en ordre de préférence.

1 - L'inclusion du Manitoba, aux côtés du Nouveau-Brunswick et du gouvernement fédéral, dans les articles 16 à 20 de la Charte des droits et libertés (1982).

Un tel accord avec la province garantirait des services en français au public dans les communications "avec tout bureau des institutions de la législature ou du gouvernement". Cette option aurait l'avantage de faire profiter le Manitoba de la jurisprudence à deux autres niveaux.

2 - Un amendement à l'article 23 de l'Acte du Manitoba qui offrirait des garanties supplémentaires à tout point semblables à celles prévues dans la Charte des droits fédérale. Cette voie aurait le désavantage de ne bénéficier d'aucune jurisprudence, car la loi ne serait interprétée qu'au Manitoba.

3 - Ne pas conclure d'entente avec la province et laisser le dossier échouer en Cour suprême et en accepter les conséquences.

Puisque les négociations de la province ont rejeté l'option numéro un, il ne reste à la SFM de tenter de négocier selon l'option numéro deux. Advenant un échec de la 2e option, la SFM se présentera en Cour suprême comme intervenant dans l'affaire Bilodeau.

Jean-Pierre DUBÉ

Ce que veut Roger Bilodeau...

La contestation de Roger Bilodeau en Cour suprême est la cause immédiate des négociations entre la SFM et la Province du Manitoba. En Cour d'appel, à l'été 1981, deux des trois juges ont décidé que le Manitoba n'était pas tenu de traduire toutes ses lois car l'article 23 de l'Acte du Manitoba ne l'y obligeait pas.

C'était consacrer le caractère facultatif de la loi: le mot "shall" avait donc perdu le sens impératif que lui avaient prêté les Pères de la confédération et les fondateurs de la province...

C'est donc à condition qu'une clause consacrant le sens impératif ou obligatoire du mot "shall" soit intégrée dans une nouvelle entente que l'appelant Bilodeau et son conseiller Me Vaughan Baird, ont consenti à demander un ajournement à la Cour suprême en octobre dernier. (Le cas a été remis au printemps 1983.) "Tant que le jugement de la Cour d'appel n'a pas été contesté, il demeure valide et fait partie de la jurisprudence", a soutenu le jeune avocat.



Me Roger Bilodeau: "shall" est obligatoire.

Trop limitatif

Les autres exigences de Roger Bilodeau sont secondaires. Par exemple, il estime que la province a l'obligation de traduire les textes du hansard dans les deux langues officielles. C'est là une des conséquences de la reconnaissance du caractère impératif de l'article 23.

Ne présenter dans le hansard que la version dans la langue parlée en Chambre est, d'après lui, une interprétation qui ne serait acceptée ni à Québec ni à Ottawa (où l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'équivalent de l'article 23, est en vigueur).

Aussi, Roger Bilodeau trouve superflues certaines définitions inclues dans les propositions de la SFM et du ministre Penner. Comme par exemple la définition du mot "règlement". Selon lui, un article constitutionnel ne devrait pas être "trop précis, trop limitif" afin d'éviter que les gouvernements se cachent derrière la lettre de la loi. Il préfère que les questions du genre se définissent par jurisprudence.

Roger Bilodeau souhaiterait aussi que les recours prévus dans les propositions de la SFM et de la province s'appliquent non seulement aux clauses sur les services (les dernières sections des propositions) mais aussi sur l'article 23 en entier. Pour lui, le recours identifié par la province est trop précis et pourrait empêcher les tribunaux d'imposer des réparations qui conviendraient mieux qu'une déclaration de droit violé ou nié.

des Franco-Manitobains



MMes Réal Teffaine et Rémi Smith: trois options se sont ouvertes pour la SFM.

Ce que veut Georges Forest

Comme à son habitude, Georges Forest est intervenu avec une certaine passion. Pour lui, il ne fait aucun doute que les propositions du procureur fédéral réduisent la portée de l'article 23.

L'homme d'affaires de Saint-Boniface a notamment critiqué sévèrement le refus catégorique de Roland Penner de traduire le hansard, c'est-à-dire les interventions des députés en Chambre. "C'est absolument ridicule. Si Desjardins parle en français, on ne pourra pas le lire en anglais".

Sur la question des services, il affirme que "des services, ce ne sont pas des droits". Il ajoute, en référence à la formule là où existe une "demande importante", le commentaire suivant: "Vous êtes en train de créer des ghettos et de bloquer le développement du français à l'échelle de la province".

Pour Georges Forest, "tout ce dont on a besoin, c'est que les gens se tiennent debout et défendent leurs droits". Il a aussi critiqué le désir de la SFM d'en arriver rapidement à une entente avec Roland Penner. "Moi, je suis patient", a-t-il souligné, convaincu que la SFM est tombée dans "le piège" du procureur général.

Ce que veut le fédéral

Il est parfois difficile de savoir ce que le gouvernement fédéral veut au juste. D'après le sénateur et autrefois ministre du Revenu national (pour ne nommer qu'un portefeuille), Joseph Guay, le fédéral est derrière Roger Bilodeau comme il a été derrière Georges Forest lorsque celui-ci s'est présenté en Cour suprême dans le fameux jugement qui a abouti le 13 décembre 1979. M. Guay a annoncé que le Secrétariat d'État avait contribué plus de 70 000$ à l'affaire Forest et plus de 30 000$ pour le cas Bilodeau.

Mais cela n'est pas toute la vérité: dans son factum (document présenté en cour pour exposer les arguments d'un cas) à la Cour suprême, le ministère fédéral de la justice a demandé que soit rejeté l'appel de Me Bilodeau au nom d'une quelconque doctrine de la nécessité tirée du common law. En autres mots, "shall" est doté d'un caractère obligatoire mais il est impensable de décréter que toutes les lois adoptées uniquement en anglais depuis 1890 sont invalides: il en résulterait l'anarchie légale au Manitoba.

Le mythe de l'anarchie

Entretenir le mythe de l'anarchie légale pour que la province négocie, appuyer financièrement Roger Bilodeau en Cour suprême et demander au tribunal de trancher en faveur de la province, voilà un beau programme. Quand la main gauche ignore ce que fait la main droite...

J.-P. D.



Environ 200 personnes se sont rassemblées à la Salle Martial-Caron pour tenter de comprendre le complexe dossier de l'article 23.

Les positions constitutionnelles

Ce que la province veut...

La position du Manitoba face aux droits constitutionnels pour la minorité francophone dans la province a évolué depuis le début des négociations il y a six mois. En effet, en juin dernier, il n'était pas question d'enchasser des services en français. Pire: la première ébauche d'amendement à l'Acte du Manitoba produite par l'attorney général Roland Penner prévoyait d'emblée l'annulation de l'article 23.

Les changements dans l'approche du gouvernement provincial reflètent, d'après le responsable des Services de langue française pour la province, Roger Turenne, davantage un "processus d'éducation que de véritable négociation". L'administration Pawley est maintenant disposée à traduire non pas seulement la moitié des lois, mais toutes les lois en vigueur.

La province se propose même de prendre les quelque dix ou douze ans nécessaires pour recycler les lois manitobaines dans les deux langues en fonction d'une Révision officielle des statuts (Art. 23.2(3)). Il ne s'agirait plus, dans ce sens, a précisé M. Turenne, d'adopter en Chambre des traductions de lois anglaises, mais d'adopter deux versions égales et officielles (Art. 23.2(5)).

C'est donc que le procureur général Roland Penner admet le caractère obligatoire et impératif de l'article 23 (même si les conseillers juridiques de la couronne défendront le contraire en Cour suprême si le cas est entendu). Suivant Roger Turenne, qui a participé à la rédaction des projets d'amendement de l'équipe Penner, le ministre est prêt à inclure dans sa proposition un article qui préciserait la nature obligatoire du mot "shall" comme le revendique l'appelant au tribunal suprême, Me Roger Bilodeau. (Voir "Ce que veut Roger Bilodeau".)

Encombrer inutilement la loi

Mais il demeure clair pour M. Penner que l'ajout d'une telle clause viendrait encombrer inutilement la loi. Car en promulgant que le mot "shall" prendra un caractère impératif à compter de telle date, on aura rendu obligatoire la traduction de toutes les lois. La conséquence d'une violation à l'article 23.2(1) sera l'invalidité. En pratique, une absence de rédacteurs francophones à compter du premier janvier 1887 signifierait l'arrêt des travaux en Chambre.

Mais, pour la province, il y a deux éléments de l'ébauche de M. Penner qui ne sont pas négociables: il rejette la traduction du hansard et il rejette l'octroi des services dans les deux langues dans toutes les "institutions" provinciales. En autres mots, si la Société franco-manitobaine n'est pas prête au compromis sur ces points, la discussion se poursuivra en Cour suprême.

Jean-Pierre DUBÉ

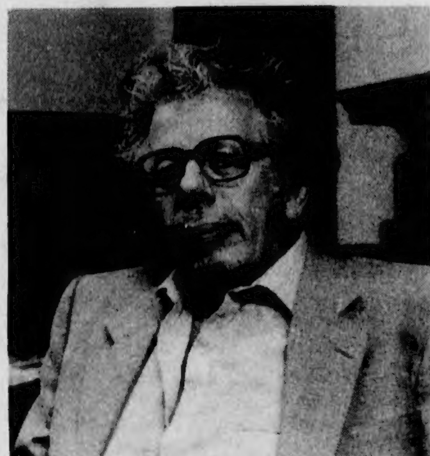
Pourvu qu'on "hansard"...

Le "hansard" est le terme employé pour désigner le recueil de toutes les déclarations en Chambre, à Ottawa, comme dans les législatures provinciales. Or, pour le Manitoba, l'article 23 précise que l'usage des deux langues sera obligatoire dans la rédaction des archives, des procès-verbaux et journaux de la Chambre. Mais pas pour le hansard, d'après Roland Penner.

Car dans sa logique, doivent être présentés dans les deux langues, les procès-verbaux des débats ("Votes and proceed ings") qui, à la fin de chaque session de la législature, sont réunis dans le Journal officiel. Ces publications, le ministre entend en produire la copie française à compter de la prochaine session.

Selon la position manitobaine, expliquée par Roger Turenne, les archives regroupent tous les documents utilisés dans le cours des débats, et non le hansard. C'est du moins l'interprétation des conseillers juridiques de la province, interprétation que l'on croit la plus partagée parmi les juristes.

Selon M. Turenne, le gouvernement du Québec ne publie pas le hansard dans les deux langues. Il a retracé l'historique de la publication en faisant valoir que le hansard a été introduit à la législature manitobaine en 1958 par le premier ministre Duff Roblin. Le hansard ne serait donc protégé par aucun texte de loi et sa production pourrait être stoppée par un décret ministériel.



Roland Penner: il y a deux éléments qui ne sont pas négociables.

Un million de $

Mais l'argument le plus convaincant pour Roland Penner reste la question des coûts. La publication du hansard coûte environ un quart de million de $ par session législative. Une traduction et une deuxième version publiée en français ferait bondir la note à près d'un million de $ par session. Cela est exorbitant pour le nombre d'utilisateurs des textes du hansard, qui seraient très peu nombreux.

Mais pour satisfaire l'esprit de la loi, qui a amené le gouvernement à fournir les installations techniques pour l'interprétation simultanée en Chambre, on étudie présentement la possibilité de traduire, dès la prochaine session, les déclarations en français faites à la législature. Ainsi, les députés francophones seront compris tant oralement que par écrit.

On peut également s'attendre à pouvoir compter sur la bonne volonté du gouvernement pour offrir, suivant une demande précise, des traductions en français de textes qui ont été prononcés en anglais.

J.-P. D.

du gouvernement
"Institutionnaliser" ou "agencer"?

Des services en français au Manitoba, il n'y a pas de doute que l'administration Pawley veut en offrir. Mais pas d'une façon intégrale dans tous les coins de la province et pas pour tous les services.

C'est pourquoi le ministre Penner a refusé la première option proposée par la Société franco-manitobaine: l'inclusion du Manitoba dans les articles 16 à 20 de la nouvelle Charte des droits et libertés, aux côtés du Nouveau-Brunswick et du gouvernement central. Le gouvernement manitobain ne croit pas que, comme c'est le cas au N.-B., il faille donner des services partout dans les deux langues. Parce qu'il manque d'utilisateurs.



Roger Turenne, le responsable des Services de langue française: une espèce de commissaire aux langues officielles.

La situation du N.-B. s'explique, d'après M. Turenne, du fait que 35 pour cent de sa population est francophone. C'est dire que toutes les municipalités et conseils scolaires, universités, agences et commissions doivent offrir des services en français comme en anglais. Au Manitoba, par contre, avec un bassin de population de 5 pour cent de francophones, il est impensable d'exiger de tels services où il n'y a pas d'utilisateurs à 50 milles à la ronde.

Le N.-B. a donc accepté le terme "**institution**", comme le gouvernement fédéral. Au Manitoba, le gouvernement se contenterait du mot "**agence**", ce qui exclu d'office les commissions scolaires, les universités et les municipalités, lesquelles sont des institutions autonomes et non des agences contrôlées par l'administration provinciale.

Le procureur général et le cabinet Pawley est prêt à fournir des services en français dans tous les bureaux centraux des ministères, des agences et des commissions, et dans tous les bureaux de ces services là où l'emploi du français fait l'objet d'une demande importante, ou bien, là où l'emploi du français se justifie par la vocation du bureau (23.5(1)). Ces régions sont identifiées dans la carte ci-contre.

Selon la proposition de la province, donc, un "récréologue" provincial à Beauséjour, tout comme un coordonnateur de la santé publique à Steinbach, devront être bilingues puisqu'ils auront à desservir la population francophone de la région qui leur a été confiée, La carte constitue donc la "définition opérationnelle" que s'est donnée l'administration actuelle pour la mise en oeuvre des services en français. Les limites des commissions scolaires telles qu'établies en 1959 servent de guide.

Une demande importante

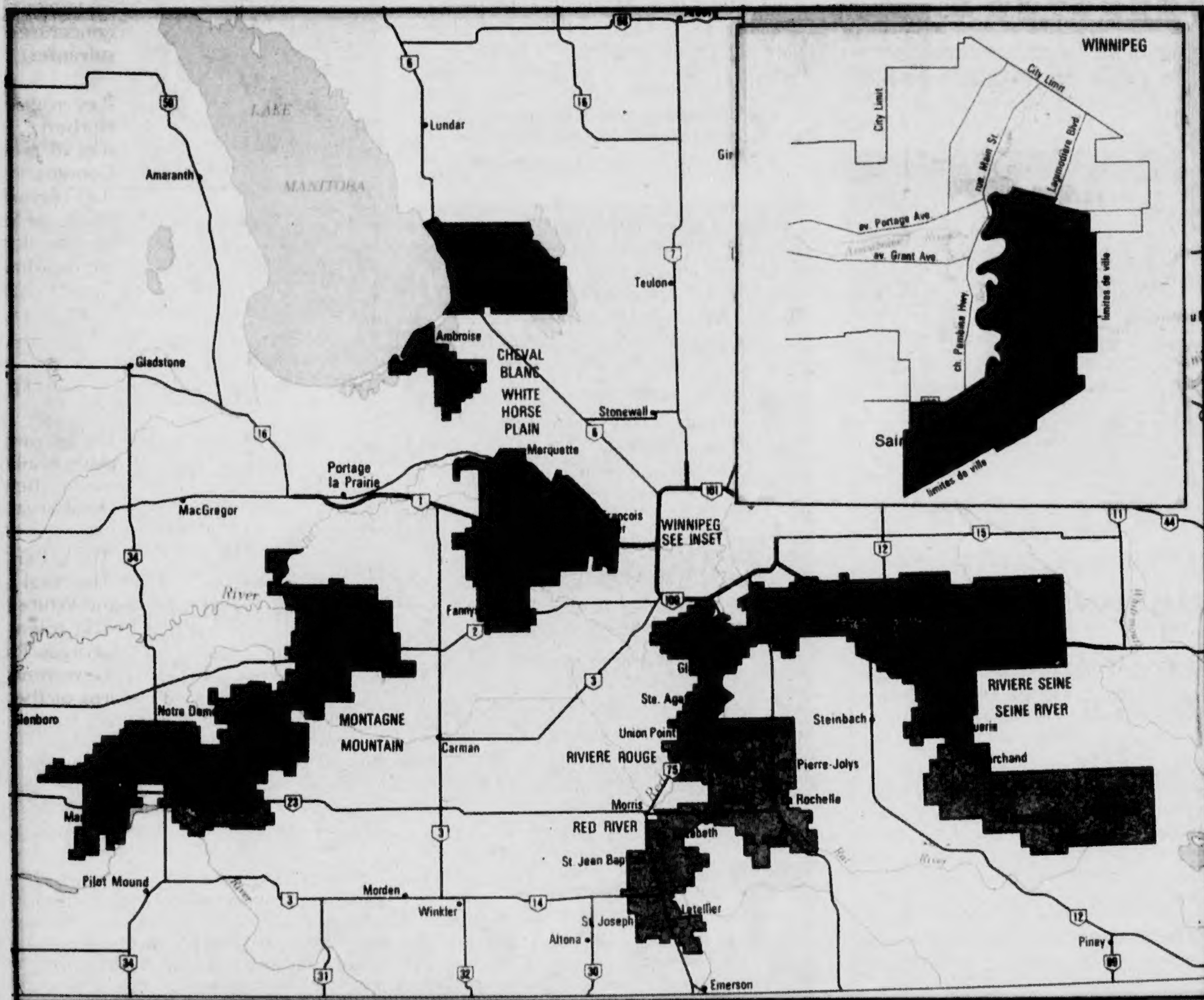
Il reste à trouver comment intégrer dans cet article des garanties constitutionnelles pour les services en français dans les commissions scolaires et les municipalités où sont regroupées des concentrations de francophones. (Voir l'OPINION en page 2.)

L'infrastructure pour de tels services en français n'est pas en place, d'après le responsable du Secrétariat des services de langue française. Mais Roger Turenne a pour mandat la coordination de la mise en oeuvre des services bilingues dans les quelque 20 ministères provinciaux.

Il est aussi agent de plainte, c'est-à-dire une espèce de commissaire aux langues officielles. Si le service que dirige M. Turenne ne réussit pas à régler un quelconque litige, il restera possible, pour des particuliers et des groupes, d'exploiter le mécanisme d'appel prévu dans la dernière proposition Penner: la Cour du banc de la reine.

Jean-Pierre DUBÉ

SERVICES EN FRANÇAIS AU MANITOBA



Le gouvernement du Manitoba offrira autant que possible ses services dans les deux langues officielles, dans les régions où est concentrée la population francophone. Ces régions sont les suivantes:

- Les régions urbaines de Saint-Boniface, Saint-Vital et Saint-Norbert;
- Les villages de Saint-Lazare, Sainte-Rose-du-Lac, Laurier et Saint-Georges/Powerview;
- Les régions rurales qu'englobent les divisions scolaires de la Seine, de la Rouge, de la Montagne et du Cheval Blanc;
- Les services du gouvernement qui desservent toute la région métropolitaine de Winnipeg ou de la province entière.

(Texte tiré du discours du premier ministre Pawley devant l'assemblée annuelle de la SFM en mars 1982. Cette carte est disponible au Secrétariat de langue française.)

REPÈRES

Fin des subventions pour le boeuf

Les producteurs de boeuf qui veulent se joindre au Plan de stabilisation du boeuf ne pourront plus bénéficier de subventions pour l'accroissement de la productivité. Le gouvernement provincial avait décidé d'accorder ces subventions (maximum 6,000$) jusqu'au 31 mars ou jusqu'à l'épuisement des 13 millions de $ mis de côté pour le Plan de stabilisation. Devant le succès du Plan, la date limite a été avancée au 21 janvier.

Selon les derniers chiffres disponibles, 4,500 des 9,000 producteurs de boeuf éligibles se sont inscrits au Plan de stabilisation. Cela représente environ 65 pour cent du cheptel manitobain. La moyenne de la subvention pour l'accroissement de la productivité se situe à 3,000$.

Précisons aussi que cette année, le Canada s'est engagé à importer un minimum de 143 millions de livres de viande de veau et de boeuf. Le ministre de l'agriculture fédéral a précisé que le marché américain ne ferait l'objet d'aucune restriction pour les six premiers mois de 83.

Moins de fonctionnaires

Pour réduire le déficit provincial, le gouvernement veut réduire le nombre de ses fonctionnaires en ne comblant pas les postes vacants plutôt qu'en procédant à des licenciements. La fonction publique provinciale est forte de 15 mille personnes. Howard Pawley a l'intention de consulter les syndicats avant d'agir dans ce dossier. Dans un autre ordre d'idée, le premier ministre s'est prononcé en faveur de la nationalisation d'une banque ou de la création d'une institution financière. Car pour lui beaucoup de problèmes économiques sont attribuables aux politiques des banques.

Un sommet de faillites

Plus de 41 mille compagnies ou personnes privées ont déclaré faillite l'an dernier au pays. Un record. L'augmentation par rapport à 1981 est de 33 pour cent. En attendant, le ministre fédéral de la santé a confirmé que les augmentations d'allocations familiales ne dépasseront pas 6 pour cent. Mais - pour l'instant du moins - les pensions de vieillesses vont continuer à bénéficier de l'indexation sur le coût de la vie.

Winnipeg et le rouge

Les difficultés financières de la ville de Winnipeg pourraient bien entraîner des augmentations d'impôts fonciers, des mises à pied chez les travailleurs municipaux.

Et cela malgré la décision du gouvernement provincial d'accorder presque 49 millions de $ de subventions, soit 4 de mieux que l'an dernier. De plus, la province a levé le gel des tarifs d'autobus (gelés l'an passé). Le déficit du système de transit se chiffre à environ 6 millions de $. Les augmentations de tarifs seront de l'ordre de 10 pour cent. L'année dernière, les impôts à Winnipeg avaient déjà été augmentés de 15 pour cent.

La construction de l'Accueil colombien est prévue au printemps

Cette fois les derniers doutes sont levés: la construction d'un nouveau foyer pour les aînés francophones à Saint-Boniface commencera au printemps. Tout dépendait du montant de subvention accordé au projet des Chevaliers de Colomb par le Core Initiative Program.

Un montant de 450 mille $, sur les 96 millions de $ dont dispose le Core, a été versé la semaine dernière. David Dandeneau, le gérant du développement, avait lancé un ultimatum aux donneurs de subventions: "Si on ne recevait pas une réponse affirmative du Core pour une somme de 450 mille $ - et pas une "cenne" de moins - avant le 14 janvier les Chevaliers de Colomb de Saint-Boniface auraient eu à se rencontrer pour remettre en question tout le projet".

85 emplois; 600 demandes

Par les temps économiques qui courent, ils n'est sans doute pas inutile de préciser que l'Accueil colombien va créer 60 emplois pour 18 mois; que les rénovations de la Résidence Langevin vont créer 25 emplois pour 6 mois; que les deux projets réunis assureront la création de 12 à 15 emplois permanents.

Par ailleurs, David Dandeneau laisse savoir que des formulaires sont toujours disponibles pour les personnes intéressées à habiter dans l'Accueil colombien. Pour l'instant, 600 demandes, essentiellement en provenance de francophones, ont déjà été envoyées aux Chevaliers de Colomb.

La facture totale du projet s'élève a 12,5 million de $ et comprend trois étapes.

La première, c'est l'achat de la Maison Chapelle (rebaptisée Résidence Langevin) et du terrain avoisinant qui appartient aux soeurs oblates. Montant total de la facture: 580 mille $. Les rénovations de la Résidence Langevin, qui débuteront aussi au printemps, coûteront 350 mille $. Les réparations se feront de telle sorte que l'édifice devienne de plus en plus un centre axé sur la famille.

L'achat du terrain va permettre la réalisation de la deuxième étape: la construction d'un foyer de 147 unités pour les personnes âgées, baptisé Accueil colombien. Coût total: 8 millions de $.

Un bingo

La troisième étape, on s'en souvient, c'est la construction, prévue fin 84, d'un condominium d'une trentaine d'appartements de luxe, pour 3,5 millions de $. Les fonds et les modalités restent à organiser. Mais, chose certaine, le financement sera assuré par des investissements privés.

Il n'en va pas de même pour la Résidence Langevin et l'Accueil colombien. Les Chevaliers de Colomb doivent trouver 400 mille $, et vont lancer très bientôt une campagne de souscription directe. Une loterie de voiture est déjà en marche et une loterie de maison est envisagée. Par ailleurs, les 4,500 $ nécessaires par mois


David Dandeneau, le gérant de développement du projet des Chevaliers.

pour les opérations de la Résidence Langevin seront générés par un bingo qui démarrera fin février.

Le montant de 400 mille $ est "basé sur le potentiel de prélèvement de fonds des Chevaliers de Saint-Boniface", précise David Dandeneau, qui ajoute: "Nous avons confiance dans la communauté de Saint-Boniface".

Dans les grandes lignes, voilà comment les deux projets seront financés: 117 mille en provenance du fédéral à travers un programme de création d'emplois; 5 mille fournis par un programme provincial de création d'emplois; 400 mille par la Manitoba Housing and Renewal Corporation; 40 mille sont donnés par le Foyer Chez Nous; les soeurs oblates font un don de 120 mille et une hypothèque de 7 millions sera assurée par la Fédération des caisses populaires.

Deux options

Un calcul rapide indique que la somme totale nécessaire n'est pas encore réunie. Commentaire de David Dandeneau: "Le montant total correspond aux plans tels que développés idéalement. C'est le rêve que tout le monde veut avoir. Mais on réalise aussi que prélever plus de un demi million de $ dans Saint-Boniface pour que le rêve devienne réalité n'est peut-être pas faisable dans les temps économiques actuels".

"Deux options se présentent donc. Soit on se contente de moins (par exemple ne pas installer un ascenseur dans la Résidence Langevin) ou on remet à plus tard certaines phases du développement (comme le lien prévu entre la Résidence et l'Accueil colombien) en attendant de ramasser le capital nécessaire".

Bernard BOCQUEL

La Place Cabana va fêter ses 30 ans

Comme les temps changent. Aujourd'hui les Chevaliers de Colomb de Saint-Boniface se mobilisent pour construire des résidences pour personnes âgées. Alors qu'il y a 30 ans, un comité avait été formé, sous l'impulsion de l'archevêché, pour permettre la construction de maisons pour de jeunes familles francophones...

On l'aura deviné: il s'agit du développement de 32 maisons, situé au nord de la DesMeurons, mieux connu sous le nom de Place Cabana. En l'honneur de Mgr Georges Cabana, qui avait encouragé l'initiative. Cette année les gens de la Place Cabana vont fêter le 30e anniversaire de l'existence du développement.

L'histoire remonte à 1952. Suzanne Prince, l'une des 15 propriétaires qui demeure Place Cabana depuis ses débuts, s'en souvient: "On avait deux ou trois enfants. On était souvent mal logés. C'était impossible d'élever des enfants dans de si petits apartements".

Léo Blais, le curé de la Cathédrale a donc encouragé la formation d'un comité, dans le but de construire des maisons. Le groupe était formé de Bernard Blais (président), Germain Champagne (vice-président), Annette Laurin (secrétaire), Roland Laurin (trésorier), David Parent (gérant) et Denis et Paul Morier.


Suzanne Prince, Annette Laurin et Bernard Blais.

C'était sérieux

Et, comme en 1983, la grosse difficulté à surmonter était la question financière. Les fonds ont été finalement trouvés par Bernard Blais qui avait obtenu un arrangement avec l'entrepreneur en construction Paul Boel. Ce dernier a avancé une partie du financement à condition qu'il ait le contrat.

Si bien que les événements ont pu se précipiter. Le terrain a été acheté pour 6 mille $ à la ville et, début 53, lors d'une assemblée d'information, Bernard Blais a annoncé que tous ceux qui ne pouvaient pas avancer 200$ ne pourraient pas participer au projet de coopérative.

"Pour ceux qui déboursaient l'argent, cela voulait vraiment dire qu'ils étaient sérieux, affirme Suzanne Prince. Car aujourd'hui, ça vaudrait bien 5 mille $". Et quand la construction a démaréé au printemps de 53, il a fallu que les participants trouvent un autre mille $. "Celui-là, précise Mme Prince, la majorité a dû l'emprunter. Tout Saint-Boniface était là dedans".

"Ensuite, poursuit Bernard Blais, il a fallu s'organiser pour trouver les hypothèques." C'est là où Me Maurice Arpin, a joué un grand rôle. Sans oublier David Parent, qui "s'est bien battu pour essayer de faire changer le zonage de semi-commercial à résidentiel, de manière à obtenir des emprunts à meilleur marché", assure M. Blais. Toutefois, l'opération n'avait pas été couronnée de succès. C'est plus tard que la ville a modifié le zonage.

Devenir autonomes

Signalons encore que la coopérative d'habitation a été rapidement abandonnée; en fait dès 1955. "Les gens voulaient devenir autonomes, commente Suzanne Prince. Car sinon, pour vendre leur propriété, ils auraient dû avoir l'accord du comité."

Il reste néanmoins que l'esprit communautaire, presque familial, des résidants de la Place Cabana ne s'est jamais démenti au cours des années. "Ceux qui arrivent s'initient vite. Ils prennent la même attitude de coopération" explique avec fierté Suzanne Prince. Et bien entendu, lorsque le 30e anniversaire sera célébré cet été, les anciens seront cordialement invités.

Bernard BOCQUEL

Le CALENDRIER

Vendredi 21

- Le **Musée de l'homme et de la nature** vendra des oeuvres d'art données par des artistes manitobains, à 20h00. (956-2830).

- Le **Collège Louis-Riel** organise un tournoi de volleyball (Volley-fou) pour les éducateurs francophones et les secteurs francophones liés à l'éducation française, à partir de 10h00 au gymnase de l'école.

- Le **Canot** du Voyageur présente **Dubé, Connelly, Roch** et **Savoie**, de jeudi à samedi.

- L'exposition de **Marcel Gosselin** "To burn a parachute" se poursuit jusqu'à dimanche à la galerie Plug-In Inc., 175 McDermot à Winnipeg.

- Le spectacle "Voyage" avec **Kelley Fry**, sera présenté à 20h30 en la Salle Pauline-Boutal du **CCFM**, vendredi et samedi.

Samedi 22

- L'Alliance française présente un Festival de films français au Cinéma Main de l'**ONF**. Les mêmes quatre films seront présentés samedi et dimanche: Les pièges de la mer (15h00); Malevil (17h00); Un mauvais fils (19h00); et Le choix des armes (21h00).

Lundi 24

- Une vente aux enchères d'oeuvres d'art, présentée par des étudiants de l'**École des beaux arts** de l'Université du Manitoba, aura lieu à la Galerie d'art de Winnipeg à partir de 18h00.

- Le **Club de philosophie** du Collège de Saint-Boniface tiendra une conférence intitulée "Une société en crise" par le professeur **Taib Soufi**, à 20h00, Salle 2127. Le club se rencontre tous les premiers et 3e lundis du mois.

- Le film **Eugenio**, avec Savenio Marconi et Bernard Blier, est à l'affiche dans la série "Aspects du cinéma français" au Cinéma Main, à 20h00. Une collaboration **ONF-CCFM**.

- L'exposition "Heart not at rest" de **Doug Melnyk** sera inaugurée à la galerie Plug-In Inc., 175 McDermot, à 20h00. Se poursuit jusqu'au 6 février.

Jeudi 27

- Le **Foyer** du CCFM présente **Suzanne Campagne**, accompagnée de **Laurent Roy** et **Gilles Fournier**. De jeudi à samedi.

Vendredi 28

- Une fin de semaine de **Relance du couple** sera tenue à Saint-Boniface, animée par **Gilles Beaudry** (237-0667).
- **Le samourai**, un film de J. P. Melleville mettant en vedette Alain Delon, sera présenté au Cinéma Main de l'ONF par l'association **France-Canada** de Winnipeg. À 20h00.

- Le film **La cage aux folles** avec Michel Serrault sera présenté à la Galerie d'art de Winnipeg, rue Balmoral, à 20h00, de vendredi à dimanche.

- Le **100 Nons** présente **Rita Laflèche, Edmond Dufort** et Gérald Laroche, ainsi que le groupe rock **TRAX**, au Théâtre de la chapelle, 825, rue Saint-Joseph à Saint-Boniface, vendredi et samedi à 20h30.

Samedi 29

- La **Soirée canayenne** de l'**Association scouts-guides de Saint-Vital** aura lieu à la Salle Saint-Eugène, 1009, chemin Sainte-Marie, à 20h00. (Billets 5$: 233-8972).

"Une ménagerie de verre" au CUSB

On a déjà vu mieux

Illusion ou réalité, vérité ou mensonge, voilà ce qui a plané dans l'air de la Salle Martial-Caron en fin de semaine dernière, tout le long de la pièce de théâtre "La ménagerie de verre" de Tennessee Williams, présentée par le groupe théâtral du Collège de Saint-Boniface.

Illusion d'abord par le sujet lui-même, mais aussi la grande illusion dans la présentation, néanmoins le message (très d'actualité) fut intéressant grâce à l'utilisation de symboles: l'auteur avoue lui-même les aimer et rend ainsi le texte plus vivant.

Il y a d'abord la mère (jouée par hasard par une anglophone?), qui représente le passé, le conservatisme, la morale religieuse, le rêve américain vue au travers de Scarlett O'Hara, son modèle.

Puis la fille, infirme, qui joue le jeu de sa mère et finit par se prendre elle-même dans les mailles du filet de l'illusion; elle perd ainsi confiance et le courage de vivre sa propre vie; elle symbolise le citoyen honnête, celui ou celle qui trouve toujours une excuse pour justifier sa lâcheté et sa paresse.

Enfin, Tom, le fils désillusionné par sa mère, sa soeur et, surtout, par son travail, va chercher de nouvelles illusions dans le cinéma; c'est un idéaliste, un rêveur, mais aussi constamment en révolte et prêt à lutter.

Mais il y a toujours un Jim O'Connors, ce perpétuel briseur de rêves, celui qui devrait être uniquement celui qu'on imagine et rien d'autre; il arrive toujours à la fin pour tout casser.

Malheureusement, Francis Potié, le metteur en scène est lui aussi tombé dans le piège de l'illusion. Ce genre de théâtre repose essentiellement sur les talents de comédiens d'expérience; or le CUSB n'est pas à même de les fournir. Dommage, car on a déjà vu mieux au collège grâce à des pièces plus légères.

Chaque génération d'étudiants a fourni des comédiens de talent et ce n'est pas avec des pièces aussi lourdes que l'on va en découvrir de nouveaux, encore que Guy Le Madec s'en est pas trop mal sorti. Par contre les trois autres acteurs avaient des personnages bien trop difficiles à jouer pour les rendre crédibles.

L'illusion a encore donc pris le dessus sur la réalité mais la pièce a peut-être donné le goût au spectateur de lire ou de relire Tennessee Williams.

Christian SUCHE

Le film de la semaine



Le choix des armes

Le film français "Le choix des armes" de Alain Corneau met en vedette Catherine Deneuve, Yves Montand et Gérard Depardieu.

"Un évadé en cavale, un policier et un 'ancien' devenue respectable sont les antagonistes de ce choix des armes; une intrigue bien menée et réalisé, et bien sûr... interprétée avec brio."

Le choix de la semaine sera présenté dans le cadre du Festival de films français de l'Alliance française les 22 et 23 janvier. Au Cinéma Main de l'ONF, 245, rue Main à Winnipeg (38).

La chorale provinciale de l'ACM

Depuis le succès du concert d'ouverture des VIe Choralies internationales qui eut lieu le 1er août 1982 en la Salle du centenaire de Winnipeg, plusieurs membres de la "super" chorale ont exprimé le désir de continuer.

Donc, l'Alliance chorale Manitoba reprend ses répétitions mensuelles, le samedi 29 janvier 1983. L'ACM terminera la saison (avril-mai) par un grand concert pour le public.

Les répétitions auront lieu au Collège de Saint-Boniface (ancienne section "secondaire), 196, avenue de la Cathédrale à Saint-Boniface de 9h à 16h30.

Dernières nouvelles de CKSB

L'émission Le coin des petits, animée par Tante Nadine, est maintenant présentée tous les jours de la semaine entre 9h04 et 9h19.

Tandis qu'à 9h19 prend place la nouvelle émission, Il était une fois, qui raconte le Manitoba français des dernières 25 années, une présentation de Christian Leroy.

Saint-Adolphe

La nativité expliquée dans les détails

La scène de la nativité à l'église fut pour nous un émerveillement. Le tout fut représenté par des statuettes sculptées en bois de noyer canadien.

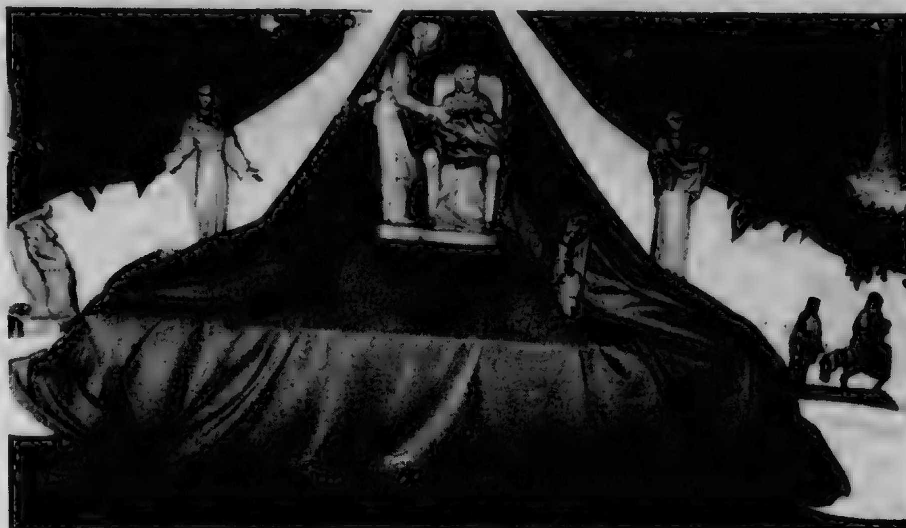
La première sculpture explique bien les paroles d'Isaïe, "Dans la paume de ma main, je t'ai façonné".

Suivait ensuite la Vierge Marie, à l'Annonciation, qui accepta sans hésitation en disant: "Je suis la servante du Seigneur; qu'il m'advienne selon ta parole". Le pinacle de la scène fut la Vierge, assise dans un fauteuil, tenant son enfant, et Joseph, de retour de l'ouvrage, qui admire son Maître dans les bras de Marie.

"Marie conservait avec soin tous ces souvenirs et les méditaient en son coeur" - statuette - buste de la Vierge avec son enfant.

Le Christ-Jésus nous fut présenté par Marie, à la Présentation au temple. "D'Egypte, j'ai appelé mon fils" - statuette de la fuite en Egypte, qui permit à l'Enfant Jésus d'échapper au massacre des enfants innocents.

Voilà donc la nativité dans notre coin en 1982 - différente présentation, mais qui éveilla chez nous un vrai esprit du Christ vivant.



La nativité à Saint-Adolphe.

Le 28, c'est la soirée du mois

Au Club Amical, après un peu plus d'un an d'existence, ça marche. Le groupe qui s'y rend régulièrement n'est pas très nombreux mais il est actif.

Tous les jeudis il y a du bingo, jusqu'ici pour les membres seulement, mais à partir du 20 janvier, tous ceux qui aiment à jouer pourront se joindre aux autres. Le jeu commence à 13h30.

Depuis le 17 janvier à 19h30, des cours de tricot, crochetage, etc. sont donnés. Tous sont invités.

Vendredi le 28 janvier, c'est la soirée du mois. Venez vous joindre à ceux qui fêteront leur anniversaire de naissance en ce mois.

Edmée LEGAL
Denise HANCOX

Aubigny

Un hommage à Onésime Clément

Un grand nombre de parents et amis a voulu rendre un dernier hommage à un ancien paroissien le 27 décembre, à Aubigny, en assistant aux funérailles de Onésime Clément, décédé quelques jours avant d'atteindre ses 92 ans. La messe de la résurrection a été concélébrée par l'abbé Rosaire Gagné, curé d'Aubigny et des abbés Nadeau, Lafond et Labonté, trois amis de la famille Clément.

Étant né à Aubigny il y passa la plus grande partie de sa vie jusqu'à ce qu'il prit sa retraite en 1971. Il eu toujours une part active à la vie paroissiale, sociale et économique de son milieu. Aussi laisse-t-il le souvenir d'un homme vaillant, intègre et honnête.

Départ pour l'Afrique

Dianne Richard partait le 3 janvier pour Joro au Kenya, en Afrique. Elle est employée par l'Agence canadienne de développement international. Elle travaillera comme assistante de recherches pour les céréales, le colza et les tournesols. Cette expérience sera d'une durée de deux ans.

Naissance des Aubigny Flames

Un groupe de jeunes gens ont organisé le club de hockey Aubigny Flames. Ils ont rencontré une équipe de Saint-Pierre le 19 décembre et une autre de Saint-Joseph le 27 décembre.

Alice ST-ONGE

À l'affiche cette semaine à CBWFT du 22 au 28 janvier

Samedi à 13h00, retrouvez le célèbre reporter dans "Tintin et le lac aux requins", un divertissement pour toute la famille.

À 19h00, les Sabres de Buffalo rendent visite au Tricolore pour un autre match télévisé de La soirée du hockey.

Et en soirée, deux cinémas intéressants: **à 22h10**, un épisode de la série policière du Commissaire Moulin intitulé "L'évadé".

Plus tard à Ciné-nuit, l'inimitable Fernandel joue le rôle d'un marchand de couronnes mortuaires dans la comédie "Si ça peut vous faire plaisir".

Dimanche à 18h30, dans le cadre des Beaux dimanches, vous pourrez voir le 3e Championnat mondial de patinage artistique. Ensuite en 2e partie, savourez la dernière pièce d'Antonine Maillet intitulée "GAPI", avec Gilles Pelletier et Guy Provost. Cette dramatique sera suivie d'un court métrage canadien, "Bleue brume".

À 22h10, Ciné club vous propose "La mort aux trousses", un drame d'espionnage du grand cinéaste Alfred Hitchcock.

Lundi à Télé-sélection, Annie Girardot et Jacques Dutronc interprètent avec justesse le drame policier "Le point de mire", (19h00), et en soirée une nouvelle série policière, "Commissariat spécial K-1" prend l'antenne.

L'équipe de Feu vert, **mardi à 19h30**, vous fera vivre des situations bizarres et comiques avec l'invité spécial, Louis Dubé.

Ensuite à Phare ouest, rencontrez un homme qui a vu évoluer la musique au Manitoba, le pianiste Tony Beaulieu.

Les cinéphiles ne manqueront pas, **mercredi à 22h10**, la réalisation de D. W. Griffiths, datant de 1921, "À travers l'orage", un film muet qui en dit néanmoins beaucoup.

Aux Grands films, **jeudi à 19h00**, c'est le dénouement du drame psychologique "L'autre versant de la montagne", au cours duquel une jeune paraplégique trouve l'amour.

À 21h00, dans la série des Légendes indiennes, on retrouve une leçon contre l'avidité dans "Le Windigo".

Et **vendredi à 19h00**, après Télé-Point, Pierre Chevrier anime le match entre le Collège Louis-Riel et le Petit séminaire dans la série manitobaine de Génies en herbe.

À 19h30, Hors série présente le premier de 6 épisodes de la série "Le testament".





ALPEC **CARÊME 83**

AU-DELÀ DE NOS ESPÉRANCES

Sessions préparatoires au temps du Carême

- le mercredi 2 février	19h30	Saint-Vital (Saint-Eugène)
- le jeudi 3 février	19h30	Notre-Dame-de-Lourdes
- le mercredi 9 février	19h30	Saint-Pierre
- le jeudi 10 février	19h30	Saint-Jean-Baptiste
- le vendredi 11 février	19h30	Saint-Boniface (Cathédrale)

Le samedi 12 février de 10h à 16h une journée d'approfondissement autour de la Parole de Dieu au Collège Saint-Boniface (196, avenue de la Cathédrale), inscription: 5,00$

Oui, préparons ensemble ce temps fort qu'est la montée vers Pâques

ateliers offerts dans le cadre des sessions manitobaines

= ateliers offerts à toutes les sessions:

- chant d'assemblée
- Parole de Dieu
- catéchèse à l'élémentaire (sauf à Saint-Pierre et à Saint-Jean)
- environnement et décors (atelier pour adultes et non pour enfants)
- prières familiales (atelier offert par le Centre de pastorale)

= nouvel atelier offert uniquement à Saint-Vital et Saint-Boniface

- liturgies dominicales pour enfants
  — atelier pour bâtir ensemble des liturgies pour le carême avec une participation spéciale des enfants...
  — atelier offert à toute personne intéressée à assurer une plus grande place à l'enfant dans les célébrations

= journée d'approfondissement, le samedi 11 février au Collège

- une journée où nous réfléchirons sur la Parole de Dieu dans nos vies et dans nos communautés
  sur le sens du sacrement de la réconciliation dans nos vies et dans nos communautés
  sur des projets à inventer pour assurer une mise en valeur de la réconciliation pendant ce temps du carême

Sans parler du sucre dans la pipe!

Malgré l'annulation du bonspiel de curling, plusieurs Chevaliers du Conseil Montcalm se sont retrouvés à la salle centenaire pour un tournoi de cribbage, le 9 janvier.

Les plus chanceux ont été Gilles Sabourin et René Lambert, battant Richard Lafond et Maurice Dionne en grande finale. Les autres semi-finalistes, Lucien Baril et Antoine Sabourin, ainsi que Daniel Marion et René Lafond, ont passé la nuit suivante à penser aux 15 pour 2 et aux mains de 29.

À une table voisine, un autre groupe jouait un tournoi informel au 500. D'après certains renseignements, Marguerite Bérard (Roy) et son partenaire Léon Sabourin n'auraient pas eu de misère (!!!) à gagner la plupart de leurs parties.

Enfin, pour les fermiers qui veulent attrapper des voleurs d'essence dans leurs cours, essayez des panneaux de herse renversés! Le système a bien fonctionné pour un fermier du coin durant les fêtes. Avec cette méthode, il ne faut surtout pas oublier de les avoir placés au bon endroit. Sans parler du sucre dans la pipe!

Florent BEAUDETTE

Calendrier

26 janvier au gymnase du secondaire: le premier de 8 cours de danse aérobique. Une demi-heure sur l'alimentation et une heure de danse et d'exercices au son de la musique. Animatrice: Lise Lavack. Contact: Verna Baril (758-3346).

1er février au sous-sol de l'église: la première de 12 leçons sur le soin des malades à domicile; leçons données par les gens de l'Ambulance Saint-Jean. Contacts: Madeleine Baril (758-3848) ou Isabelle Barnabé (758-3890).

Bilan des activités des aînés

Les membres des clubs affiliés à la Fédération des aînés franco-manitobains (FA-FM) avaient été cordialement invités à célébrer avec nous la fin du centenaire de la municipalité Montcalm par une journée d'amusements divers suivie d'un banquet et d'une soirée récréative.

Des gens sont venus de Saint-Boniface, Lorette, La Broquerie, Saint-François-Xavier, Saint-Malo et Letellier. Plusieurs ont eu la chance de remporter un prix d'entrée ou de bingo. Tous ont joui du repas servi par Isabelle Barnabé et ses aides.

Devenue presqu'une tradition, la Sagouine manitobaine, Alice Marion, a fait rire aux éclats.

À tour de rôle, Rosalie Lafrenière, Thérèse Sabourin, Isabelle Barnabé, Alice Labelle, Hortense Sabourin, Solange Beaudette, Cyrille Hébert, Armand Fréchette et l'abbé Pierre Gagné se sont partagés la vedette en présentant des chansons, des histoires ou des morceaux de musique. Juliette Vermette accompagnait au piano.

La présidente s'est dite heureuse qu'une centaine de personnes soient venues fêter cette activité du Club d'âge d'or de Saint-Jean-Baptiste.

Par ailleurs, voici le bilan des activités du Club d'âge d'or pour l'année 1982:
Le 16 février, des membres se sont rendus au Festival du Voyageur à Saint-Boniface. Le 10 mars: grand bingo du carnaval de Saint-Jean-Baptiste. Le 28 avril: assemblée annuelle de tous les membres (106 membres). En mai, bazar et vente de débarras, thé. En juin: vente de pâtisseries. Un don a été fait au Centre récréatif. Un projet conjoint avec la LFC locale. En juillet: pélerinage et pique-nique à Saint-Malo. Enfin, le 14 décembre: bingo, souper et soirée de Noël.

Pour couronner l'année, les dons suivants ont été faits: 1000$ à la paroisse pour l'achat d'un nouvel orgue, 1000$ au Manoir de Saint-Jean-Baptiste et 500$ pour le mouvement Scout-Guide de la paroisse.

Nous espérons qu'en 1983, la bonne entente et la détermination feront progresser ce service social auprès de nos personnes du troisième âge.

Juliette VERMETTE



Certains ont profité de la pause, jeudi soir, pour examiner la dernière livraison du journal, 24 heures avant la distribution dans les foyers.

La LIBERTÉ est allée à Saint-Jean-Baptiste

Les correspondants et correspondantes, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Joseph, ainsi que certains de leurs collaborateurs, se sont rendus à la 6e rencontre régionale avec la rédaction de La LIBERTÉ. Il s'agissait du groupe le plus important jusqu'à présent avec près de trente personnes.

Les participants n'ont pas hésité à montrer leur appréciation du travail excellent des correspondants de la région, Céline et Florent Beaudette de Saint-Jean, et Marie Sarrasin de Saint-Joseph.

D'autres en ont profité pour faire remarquer que les fautes de français et dans la mise en page ne passaient pas inaperçues, comme par exemple, la publication dans la rubrique des décès de la "Vie sociale", les noms de jeunes mariés. Les correspondants ont rappelé que la coopération au niveau de la "Vie sociale", autant que pour les Calendriers et les reportages, pourrait s'améliorer.



De l'originalité

La rédaction a pu ainsi expliquer les échéances et les heures de tombée pour les articles et les photos afin que les organisateurs comprennent exactement comment fonctionne un journal qui veut publier des informations les plus fraîches possibles.

Également, les rédacteurs ont insisté sur la nécessité d'établir un cadre théorique pour le contenu du journal. Ce cadre est axé sur la possibilité de tous de participer dans un produit "Made in Manitoba", donc le plus original possible. On pense à la qualité journalistique des correspondances, des piges, des articles d'analyse et d'opinion, les caricatures et les pages pour enfants.

C'est donc un journal qui peut se développer avec les besoins et les intérêts des Franco-Manitobains. D'après les responsables de La LIBERTÉ, un journal qui continuera à se développer grâce aux annonces commerciales et à la campagne annuelle du Coup de pouce.

La rédaction.

Hockey, curling: on fait ce qu'on peut

Du côté des sports d'hiver, cela n'a pas tellement bien commencé. Au hockey, les jeunes vraiment décidés à en faire se sont enrôlés dans les villages voisins. Donc Saint-Jean-Baptiste n'a pas d'équipe.

Ceux et celles qui veulent patiner le font sur des patinoires improvisées au village ou sur les petits lacs de ferme. À notre connaissance, pas de solution immédiate qui permettrait l'utilisation de la patinoire du village cet hiver est envisagée.

La zone 1

Au curling, nos deux équipes dans la Super ligue, Sabourin Seed Service (avec Tim Hébrard aux contrôles) et Roy Légumex Inc. (pilotée par Jim Dewart) se sont bien débattues avant les Fêtes. Seuls Jim et ses hommes ont atteint les éliminatoires et ont perdu en finale contre Henry Klassen et son équipe de Nu-Steel Industries de Winkler. D'ailleurs, ce dernier quatuor est confirmé comme le meilleur de notre région, ayant aussi gagné la Zone 1 pour nous représenter au championnat provincial Tankard, à la place de Jim.

Notre propre glace de curling continue à geler et dégeler comme depuis plusieurs années. Les belles températures des 8 et 9 janvier l'ont fait fondre et a forcé les Chevaliers de Colomb à jouer aux cartes seulement. Mais la nouvelle glace a permis à une douzaine d'équipes d'étudiants et à huit équipes de fermiers de se retrouver des muscles.

Finalement, les adeptes de ski de fonds cherchent les coins où il y a assez de neige pour se dégourdir. La rivière semble être le meilleur endroit actuellement. C'est aussi devenu une piste de course à en juger par les traces d'autos sur la glace enneigéel Enfin, c'est mieux que sur les rues glacées...

Saint-Malo

Calendrier

22 et 23 janvier: tournoi de la Ligue de tôle mettant aux prises une douzaine d'équipes à l'aréna de Saint-Malo.

26 janvier: bingo des Chevaliers de Colomb à la salle Iberville à 20h00.

26 janvier: session de démonstration gratuite en relations humaines, méthode Sylva Bergeron, avec l'animateur Gérard Dion, au club Noret à 19h30.

5 et 6 février: jeux régionaux Eastman 83 avec tournoi de hockey Oldtimers à l'aréna de Saint-Malo (détails prochainement).

LE CARNET DES PROFESSIONNELS

Avocats-Notaires

François Avanthay
LLB.
Avocat et Notaire
25-185 boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba Téléphone: 233-5029

LAURENT-J. ROY C.R.
Avocat et notaire
MONK, GOODWIN & COMPANY
500, Édifice Canada Trust
232 avenue Portage
Winnipeg, Manitoba
Téléphone: 956-1060

Guay, Smith et Associés
avocats et notaires
Ronald Guay, BA LLB
Remi C. Smith, LLB
807 Centennial House
[illegible] Broadway et Donald, Winnipeg
TEL: 957-0540 R3C 056

PIERRE J.R. DENISET
(B.A., LL.B.)
AVOCAT ET NOTAIRE
300-400, avenue Taché
Saint-Boniface, Manitoba
Heures de travail
lundi au vendredi 8h30-17h30
mardi et jeudi 19h-21h
samedi 10h-14h
Téléphone: 233-0614

MARCOUX, BETOURNAY LABOSSIÈRE
AVOCATS ET NOTAIRES
L. G MARCOUX, C.R.
R.L. BÉTOURNAY
D. LABOSSIÈRE
F.W. DuVAL
200-170, rue Marion
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0T4 (204) 233-8901

TEFFAINE MONNIN HOGUE& TEILLET
AVOCATS ET NOTAIRES
R.E.TEFFAINE C.R. L.V. TEILLET
M. MONNIN C.R. C.W. SHARP
A.J. HOGUE R. BILODEAU
Bureau
201-185, Provencher
Saint-Boniface
Téléphone: 233-1426

Comptables

FOREST GUÉNETTE CHAPUT
Comptables agréés
262, rue Marion
Winnipeg, Manitoba
Tél.: 233-8593
Gabriel Forest, F.C.A.
Lucien Guénette, B.A., C.A.
Arthur Chaput, B.A., C.A.
André Blondeau, B.A., C.A.
Maurice Morissette, C.A.
Gilles Chaput, B.A., C.A.
Raymond Desrochers, C.A.

Assureurs

SERVICE COMPLET D'ASSURANCES
BALCAEN-VERMETTE INC
1053, AUTUMNWOOD
AUTOPAC - TEL: 257-4134
Adressez-vous à Maurice ou Emile

Assurances Aurèle Desaulniers
390, boul. Provencher, Tél.: 233-4051
Pour tout service d'assurances
FEU-VIE-MALADIE
CIS AUTOPAC

ELW
ASSURANCES HYPOTHÈQUES
IMMEUBLES ÉVALUATIONS
Ernst, Liddle & Wolfe Ltd
210-387, avenue Broadway
Winnipeg, Manitoba R3C 0V5

AUTOPAC
233-7760 233-7351
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, Provencher, Saint-Boniface Man.
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENCE DE VOYAGES
Avions-Bateaux-Tours Trains

Optométristes

DR D.W. MULHALL
OPTOMETRISTE
118, rue Marion Sur rendez-vous seulement
Winnipeg, Manitoba Téléphone: 237-6775
R2H 0T1

Dr. R.J. Lecker Dr. M.N. Lecker
Optométristes
Examen de la vue
2e étage, édifice Hurtig 264, Portage
Téléphone: 943-6628

DR R.J. STANNERS
Optométriste, Examen de la vue
139, boulevard Provencher
au rez-de-chaussée
Téléphone: 233-3889

DR. E.M. FINKLEMAN ET DR S.A. FINKLEMAN
Optométristes
208, Avenue Building
265, avenue Portage,
Winnipeg, Tél.: 942-2496
Examen de la vue et Lunettes ajustées

GUERTIN IMPLEMENTS (1968) LTD
REPRÉSENTANT JOHN DEERE
VENTES ET SERVICE
"NOTHING runs like a Deere"



Lot 149
Chemin du Périmètre
C.P. 58
Saint-Vital, Manitoba
Tél.: 256-4321
Ed. Guertin

Ligue Hanover-Taché

Samedi 22
- Saint-Pierre à Mitchell
- Ile-des-Chênes à Lorette
- Saint-Malo à Grunthal
- Sainte-Anne à Niverville

Mardi 25
- Lorette à Grunthal
- Niverville à Sainte-Anne

Mercredi 26
- Saint-Malo à La Broquerie

Jeudi 27
- Mitchell à Saint-Pierre
- Lorette à Niverville

Vendredi 28
- Sainte-Anne à Ile-des-Chênes

Les équipes

	PG	PP	Pts
1 - Sainte-Anne	10	0	20
2 - La Broquerie	8	4	16
3 - Ile-des-Chênes	7	5	14
4 - Niverville	6	5	12
5 - Grunthal	6	4	12
6 - Mitchell	5	5	10
7 - Lorette	4	8	8
8 - Saint-Pierre	2	9	4
9 - Saint-Malo	1	9	2

Les meilleurs compteurs

	B	P	T
1 - Ron Freynet, Sainte-Anne	10	32	42
2 - Rodney Hourd, Ile-des-Chênes	12	15	37
3 - René Kaptien, Ile-des-Chênes	17	15	32
4 - Robert Lafrenière, Sainte-Anne	14	18	32
5 - Gilbert Dubé, La Broquerie	16	14	30
6 - Curtis Hourd, Ile-des-Chênes	11	18	29
7 - Don Smith, Sainte-Anne	17	11	28
8 - Mat Matthews, Sainte-Anne	15	10	25
9 - Edwin Froese, Grunthal	10	15	25
10- Roger Taillefer, La Broquerie	10	15	25

LES PETITES ANNONCES

PROFESSIONNAL SCHOOL OF DANCE: Seul(e)? Rencontrez des amis(es) tout en prenant des leçons de danse. Pour plus d'informations, communiquez (en français) au 775-8268.
-798-

À VENDRE: État neuf - 1 tour à bois marque "VIEL", complète avec bâti-moteur, 2 port-outils, 9 ciseaux et gouges, prix: 400$. Tél.: 774-4825.
-800-

À VENDRE: Cause départ, Datsun 310, 1980, 4 portes, bon état, prix à débattre. Différents articles ménagers. Téléphonez à Laurence au 233-0663 ou 774-4825.
-801-

CHERCHE logement contre cours de français (centre-ville). Tél.: 257-6913.
-799-

À LOUER: Appartement près du collège et hôpital Saint-Boniface, entrée semi-privée; 1 chambre à coucher, salle de bains, salon-cuisine. 200$ par mois, libre le 1er février. Tél.: 233-1137.
-802-

À VENDRE: Machines à écrire: Olympia électrique, français-anglais: 350$00; Remington électrique, français-anglais: 350$00; machine à écrire Maval: 50$00. Tél.: 837-4003.
-803-

RECHERCHONS des filles âgées de 15 à 20 ans, pour participer à un spectacle de danse moderne, aucune expérience requise. Renseignez-vous au 237-6027 ou au 237-1171.
-804-

À VENDRE: Belle longue robe blanche moderne de mariée taille 9, moitié prix. Tél.: 237-4727.
-792-

J'AIMERAI GARDER des enfants à temps partiel (préférablement de 2 à 5 ans). Rue LaVérendrye. Tél.: 233-7175.
-793-

LES ÉLÈVES de la 10e année du Petit séminaire sont disponibles pour des travaux d'hiver. Tél.: 233-2783.
-794-

À VENDRE: rue Masson, maison confortable, appartement deuxième étage, bon revenu, tapis, réfrigérateur, poêles, très bonne location. Prix $48,500.00. Tél.: 447-2052 après 17h.
-795-

À VENDRE: 1974 Peugot familiale, prix $3,500.00. Tél.: 233-7868.
-796-

Entrepreneurs de Construction



LAFRENIÈRE SHEET METAL LTD.
Chauffage, Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville, Saint-Boniface
Téléphone: 233-7946

Air climatisé Ferblanterie
Gouttières Ventilation
ROSSIGNON
"Sheet Metal & Heating"
491, chemin Sainte-Anne - Saint-Vital
R2H 0T1
Téléphone: 257-2921
René André 256-3340

Chiropraticiens

Rendez-vous Téléphone: 233-3060
CENTRE CHIROPRATIQUE BOHÉMIER
154, boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
CHIROPRATICIENS
Gilbert et Gérald Bohémier

Dr Robert Champagne
CENTRE CHIROPRATIQUE MEADOWOOD
situé au 1549, chemin Sainte-Marie, à l'angle de la rue Meadowood, côté sud du centre d'achat Saint-Vital.
Tél: 255-6666

ROLLIE & GIL
Peinture - Décoration
Immeuble commercial ou résidentiel
Estimations gratuites
1404-231, rue Goulet: Tél.: 247-7139
Roland St. Godard Gilbert St. Godard

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, dîners réceptions et banquets
161, boulevard Provencher, Saint-Boniface
TÉLÉPHONE: 247-3319

ARROW APPLIANCE SERVICE
Tél: 233-3385
579 St. Mary's Road Winnipeg, Manitoba

CHAPELLE FUNÉRAIRE SAINT-PIERRE
Luc DANDENAULT, Gérant
Résidence: 433-7633 Bureau: 433-7879
"LOEWEN FUNERAL CHAPELS"
Steinbach Tél.: 326-2085

Les SOLIDES

Après le numéro de la semaine dernière, certains ont osé demander au rédacteur en chef du journal si c'était bien telles quelles les réponses de Julie Blais au téléphone qui ont été publiées. Il aurait répondu: "Non, je les ai inventées!"

Quant à Paul Ruest, qui a fait certaines déclarations dans le dossier de l'école d'Ile-des-Chênes, il paraît qu'il est en train d'écrire une autre pièce de théâtre qui s'intitule: "Les manigances d'une gru".

Contrairement à la tradition récente, on ne s'est pas "badré" de publier des excuses pour des regrettables graffiti "No More French" qui sont apparus sur des édifices de Saint-Boniface. La réparation est allé jusqu'à "repeinturer" pour dire "Much MORE French". Les responsables refusent d'avouer qu'ils ont fait une gaffe.

À Saint-Jean-Baptiste, les initiatives ne manquent pas... À vous d'en juger suivant la lecture d'une lettre non signée, malheureusement, ce qui nous oblige de la publier dans la présente rubrique. "Le Coup de pouce est encore vivant à Saint-Jean-Baptiste, même et surtout après avoir lu la lettre de notre cher préfet municipal qui semble croire qu'il contrôle la pensée des gens de notre paroisse". La lettre contenait plus d'une douzaine de contributions!

La dernière devinette qui circule chez les amateurs de télé payante: First Choice, c'est porno ou pour nous?

L'homme d'affaires et d'actions bien connu de Saint-Boniface, Georges Forest, a indiqué l'autre jour à l'assemblée SFMique sur la question constitutionnelle comment il règlerait le fait qu'il faut donner 24h d'avis pour parler en français à la Chambre: "Je donnerais 24h d'avis pour 35 jours d'avance". Comme, sauf erreur, on ne les a pas vus à la réunion, il ne reste plus qu'à espérer que Larry et Gerry lisent LES SOLIDES.

Il en est passé de l'eau sous les ponts depuis le 13 décembre 1979. Mais peut-être pas assez! Et Georges Forest n'a pas été consulté suffisamment par la SFM. En effet, lorsqu'il a fait sa sortie sur l'article 23, sa gorge s'est desséchée et il a déclaré: "Si j'étais avec vous, je pourrais boire de l'eau!"

Les méchantes langues ont trouvé que le théâtre était à l'honneur, samedi dernier à la Salle Martial-Caron au Collège: réunion de la SFM en matinée, Ménagerie de verre en soirée. L'une répétée à souhait, l'autre plutôt improvisé. Ou l'inverse. Pour la culture, tout est dans l'interprétation.

Daniel Tougas et ses tchommes (selon la codification à Léandre Bergeron), lors de leur spectacle très apprécié au Centre culturel franco-manitobain en fin de semaine dernière, ont évoqué pour rire La LIBERTÉ à quelques reprises. En cette période de sensibilisation au Coup de pouce, on ose les en remercier. Et vive les caricatures de Cayouche!

Vie sociale

Décès

Clotilde **Robert**, de Saint-Boniface, 91 ans, décédée le 10 janvier.

Onésime **Clément**, de Aubigny, décédé le 27 décembre à l'âge de 91 ans.

Napoléon **Nault**, de Richer, décédé le 1er janvier 1983.

Gary **Willman**, de Richer, décédé le 26 décembre 1982.

Donalda **Hébert**, âgée de 99 ans, décédée le 11 janvier au Repos Jolys. Les funérailles ont eu lieu à Saint-Malo le 13 janvier.

Edouard **Bellemare**, 80 ans, de Saint-Jean-Baptiste, décédé à l'hôpital Saint-Boniface, le 11 janvier.

Mariage

Aurèle **Houle** et Laurette **Chartier**, le 15 janvier en l'église de Sainte-Agathe.

Anniversaires

Delphine Lussier du Repos Jolys a fêté ses 88 ans le 7 janvier.

Naissances

Annick Eugénie **Vincent**, de Saint-Georges, née le 30 septembre 1982, baptisée le 10 octobre 1982, fille de Ginette et Jean-M. Vincent de Saint-Georges. Parrain et marraine: Edouard et Agnès Deurbrouck, oncle et tante. Grands-parents: Mme Eugénie Vincent et Lucien et Ida Hébert. Une petite soeur pour Martin.

Garett Marcel, 7 lb. 14 oz., fils de Micheline **Maynard** et Irvin **Hildebrandt**, né le 9 janvier 1983. Les parrain et marraine seront Marcel et France Ruest.

René Adrien **Bouchard**, 6 livres 14 onces, né à l'hôpital Saint-Boniface le 21 décembre, fils d'Adrien et Yolande de Saint-Jean-Baptiste. Les grands-parents sont Edmond et Alida Bouchard de Saint-Jean-Baptiste, Mathias et Marie Fisette de Saint-Georges.

J'ai tout le temps obtenu les faveurs demandées par mon Jésus. Guérissez moi par les mérites de vos saintes plaies.

AVIS AU PUBLIC
CONCERNANT LES APPELS DE FEU

Les résidants et les contribuables de la Municipalité rurale de Sainte-Anne sont avisés qu'à partir du 1er janvier 1983, le conseil chargera plein tarif pour les appels de feu pour la protection de propriétés par n'importe quel poste d'incendie.

Rappelez-vous que les services additionnels peuvent être inclus dans votre police d'assurance pour couvrir les coûts de services des postes d'incendie.

Le Conseil,
M. R. de Sainte-Anne

ÊTES-VOUS CHRÉTIEN? — IL FAUT LIRE LA BIBLE

Jésus-Christ, le Chef de l'Église, dit: "L'homme ne vit pas de pain seulement, mais de **toute parole** qui sort de la bouche de Dieu."
(Matthieu 4.4).

L'Église Chrétienne Évangélique de Saint-Boniface
(231 Kitson - 233-6307, 233-8435)

Une Église où l'on prêche la Parole de Dieu
le dimanche à 11h.



MANITOBA

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES MUNICIPALES TIENDRA DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE RAPPORT DU COMITÉ MANITOBAIN D'ÉVALUATION ET DE RÉVISION (C.M.E.R. - Rapport Weir).

Les audiences publiques se tiendront à:

SOURIS	lundi, 24 janvier 1983 Salle communautaire de Souris et de Glenwood 30, 3e avenue ouest
GILBERT PLAINS	mardi, 25 janvier 1983 Aréna de Gilbert Plains Salle de réunion située au-dessus de l'aréna de curling
LE PAS	mercredi, 26 janvier 1983 Salle Elks
WINNIPEG	jeudi, 27 janvier 1983 Salle 255, Palais législatif

Les audiences auront lieu de 10h à 12h30 et recommenceront à 14h, s'il y a lieu. Un bref résumé des recommandations contenues dans le rapport sera présenté. Vous pouvez également vous procurer auprès de la secrétaire des comités une copie d'une analyse statistique des conséquences de certaines recommandations faites par le C.M.E.R. ("A statistical analysis of the impact of selected N.A.R.C. **(Weir)** recommendations".

Les particuliers et les organisations qui désirent prendre part à l'audience sont priés de s'inscrire en écrivant à la secrétaire ou en l'appelant au numéro suivant: 944-4729 (frais virés). Les présentations peuvent être orales ou écrites. Les mémoires écrits peuvent être envoyés à la secrétaire des comités ou présentés à cette dernière au moment de l'audience. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous remettre des copies des mémoires écrits.

Carmen Depape — Téléphone 944-4729 (frais virés)
Secrétaire des comités
Salle 237, Palais législatif — R3C 0V8

Voilà pourquoi les Habs se portent bien

Les Habs avaient hâte de faire parler d'eux. Parlons-en. Les "prophètes" locaux avaient prédit une année désastreuse pour les Habs, étant donné la perte de 8 joueurs dont deux, Luc Therrien et Reynald Piché, figuraient parmi les 10 meilleurs compteurs de la ligue.

C'est donc avec un certain sourire de satisfaction que le pilote Roy Seidler m'explique que, en comparaison avec la même époque l'an dernier, les statistiques pour l'équipe cette année sont semblables. M. Seidler m'annonce qu'en plus, cet énorme changement dans le personnel de l'équipe a permis, non seulement de rajeunir les Habs, mais aussi de reformer l'équipe et de la réorganiser.

Dans les filets, les Habs peuvent compter sur un duo jeune et efficace - il s'agit de Guy Charrière et Phil Grégoire, obtenus de Sainte-Anne. Du côté de la défense, le départ des vieux a permis d'y introduire deux jeunes, Robert Brisson et Michel Tétrault (qui remplace son père Jean-Guy). On a aussi converti Luc Taillefer en défenseur et deux joueurs, John Bekeris et Farley Fries sont venus s'ajouter à Laurent Tétrault et Ronald St-Hilaire pour former la batterie des défenseurs.

Du côté des avants, on retrouve parmi les nouveaux venus Jean Bohémier, ancien de La Broquerie, Denis Fournier et Richard Taillefer, deux juvéniles, ainsi que Gerry Lévesque, lui aussi obtenu des As de Sainte-Anne.

En somme, les succès de l'équipe viennent, selon l'entraîneur, du fait que la défensive s'est maintenue solidement et que l'offensive, affaiblie, a tout de même continué à compter, ceci grâce à l'effort et à l'habileté de Gilbert Dubé, Roger Taillefer et Fernand Piché qui contribuent solidement au jeu offensif de l'équipe.

Et comment on s'y prendra pour remporter la coupe? Là M. Seidler me fixe d'un regard narquois, puis lève les yeux pour contempler la lune. Pour le moment, on peut envisager la deuxième place. Ensuite il faudra enlever Ron Freynet, embarrer Matt Mathews chez-lui, en somme, disqualifier l'équipe des As. Là, là on parlera de la coupe. Chaque chose en son temps.

Il faudra en dernier lieu régler le fameux litige Habs/Champagne. On sait que ce dernier est présentement aux prises avec un conflit d'horaire entre les Habs et le bingo. Aux dernières nouvelles, il n'avait pas fait connaître sa décision à la direction de l'équipe. Cette décision est d'autant plus attendue que d'elle dépend sa participation au match carnaval des Habs.

On peut commander des ceintures

Le carnaval arrive, et des femmes ont décidé de fêter en couleurs. Vingt-quatre personnes sont invités au cours de tissage de ceintures offert par le comité culturel de La Broquerie et donné par Léonie Granger et Denise Boily.

Cela prend environ 3 à 4 heures pour tisser ces ceintures qu'on peut colorier au choix. Des ceintures seront en vente au carnaval, mais on peut placer des commandes dès maintenant en appelant Denise ou Léonie. On peut même acheter les métiers en composant les mêmes numéros.

Une vieille tradition ressucitée

L'église était pleine dimanche après-midi pour la bénédiction des enfants et il ne manquait pas de vie. Après la procession de l'enfant Jésus sur un brancard, les jeunes de la maternelle lui ont offert une danse, le père Clavet a parlé aux enfants et les a bénis.

On évoquait ainsi une tradition qui avait été populaire surtout sous le règne de l'abbé Léon Roy qui rassemblait ainsi, au début de chaque année, ses jeunes ouailles pour les engager sur le droit chemin.



Un projet haut en couleurs: la création de ceintures fléchées.



On a un bébé

Depuis que La LIBERTÉ a fait état de la possibilité que le père Clavet soit dans la course pour le bébé centenaire, celui-ci se plaint, discrètement me dit-on de certaines douleurs au ventre.

Des mauvaises langues auraient même prétendu qu'il avait visité l'étage des maternités, question de s'acclimater.

Eh bien, quoi qu'il en soit, ce n'est pas lui mais plutôt Yvette et Luc Taillefer qui sont les heureux parents du premier bébé de l'année. L'enfant est né à 9h30, le lundi 17 janvier, à l'hôpital de Saint-Boniface. Il s'appelle Jean-Luc, et pèse 8 livres. Lui et ses parents se portent bien.

Les grandes lignes du carnaval

Début du carnaval centenaire: le 28 à 19h30 avec un match entre les Juvéniles et Landmark suivi, à 21h00, d'une danse pour les jeunes. Le samedi 29, à 19h30, se tiendra la danse à l'ancienne, qui clôturera un après-midi de jeux pour enfants, promenade en traîneau...

Journée d'activités chargée aussi le dimanche 30: messe à 10h00, dîner à 11h30, spectacle de patinage artistique à 13h00, patinage libre à 17h30, partie des Habs Oldtimers à 20h00, sans compter, dans l'après-midi, le bonhomme carnaval, le casino, la vente d'artisanats, etc, etc...

À la recherche

Attention mesdames, mesdemoiselles ou mes soeurs. Le club sportif de La Broquerie est à la recherche de toutes les anciennes reines et princesses des carnavals de La Broquerie des années 50 jusqu'aux années 70. Y a pas de crainte à avoir, on ne vous fera pas défiler sur scène en petit deux pièces sexy. Donnez votre nom à Yvette Gagnon au 424-5245 le plus tôt possible.

Rino OUELLET

Le Comité centenaire lance

Lors de sa dernière rencontre, le Comité centenaire a décidé de solliciter un "coup d'épaule" des paroissiens pour aider à financer les fêtes.

À cet effet, une lettre sera envoyée à chaque paroissien l'invitant à contribuer ce qu'il peut. Mais étant donné que ces lettres ne se rendent qu'aux paroissiens actuels, une invitation spéciale est lancée à tous les anciens et amis de la paroisse pour contribuer, financièrement certes, mais surtout par leur goût de fêter. On souhaite ainsi recueillir une somme de 8000$00.

On a aussi parlé d'un local, lancé pour une modique somme, qui servira de bureau pour Michel Lamarche, agent d'information de la SFM et les divers sous-comités du comité centenaire. Cette maison servira aussi de magasin d'artisanat.

Un concours a été lancé pour la décoration des maisons. On suggère aux participants d'accorder une attention spéciale au thème du centenaire.

La prochaine rencontre aura lieu le 9 février.

Sacré-Coeur

La mission est une paroisse

La mission indienne de Kateri Tekakwitha, située au Sacré-Coeur, a commencé ses activités il y a trois ans. Les quinze membres du début ont bien travaillé puisqu'aujourd'hui, la mission compte environ deux cent familles.

À cause de ce grand nombre de fidèles, la mission est maintenant devenue une paroisse et, le dimanche 16 janvier, a eu lieu la cérémonie d'acceptation et d'initiation du Père Dominique Kerbrat, o.m.i., nouveau confident et conseiller du groupe.

Par une cérémonie indienne appelée "Sweet Grass" où a eu lieu la purification des mocassins, du bracelet et du collier que l'on a remis au père Kerbrat, les anciens qui représentent la communauté indienne catholique ont voulu nous rappeler les traditions de leur peuple.

En Saulteaux

Durant la messe du père Kerbrat, assisté du père Alvin Gervais, o.m.i., plusieurs lectures et les cantiques étaient en Saulteaux.

Soulignons que la communauté de Kateri Tekakwitha est différente parce que ce sont les Indiens qui sont responsables de toute l'organisation de la paroisse.

Avec la collaboration de Sr Cécile Tétrault et du père Dominique ils organisent des programmes: huit sessions afin de préparer les parents pour le baptême de leurs enfants, un cours de préparation au mariage, des sessions de renouvellement de la foi, l'étude de la Bible, des visites dans les familles pour réciter le chapelet, un groupe de prière et surtout l'enseignement de la cathéchèse par les dames indiennes et quelques religieuses.

Il y a également toutes les activités de la paroisse qui se passent à 87, rue Isabel. Mais nous vous en parlerons une autre fois...

Odette JOBIN

INTERROGATION

De quoi nous mêlerons-nous?

Dans leur document sur l'économie, les évêques de la commission sociale nous invitent à entamer un débat public sur les questions de justice sociale qu'ils soulèvent. Car, nous rappellent-ils, c'est à nous à choisir notre avenir économique au lieu de subir celui que d'autres voudraient nous imposer. C'est un défi de taille...

Mais si nous, nous ne nous en mêlons pas, qui s'en mêlera?

Pas nécessaire d'être un spécialiste en économie pour débattre les questions qui nous touchent de près. Il suffit d'écouter quelques commentaires pour se rendre compte que, de toutes façons, les spécialistes ne sont pas en accord entre eux sur ce qu'il faut faire pour redresser la situation et établir un ordre économique équitable et juste. À grand coups de statistiques et de chiffres, les uns plus incompréhensibles que les autres, ils cherchent souvent à nous faire croire qu'ils savent où va l'économie, alors que l'impression générale et la réalité leur opposent un démenti formel.

De quoi devons-nous discuter?

Il faudrait se demander si nous voulons vivre dans une société où les exigences du capital, où les groupes marginaux auraient une place sous le soleil économique...

Il faudrait se demander si nous croyons que les gouvernements ont une obligation morale de lutter d'abord contre le chômage, de créer des emplois permanents dans les communautés locales, de réajuster le fardeau fiscal en faveur des plus pauvres, de refuser les coupures draconiennes dans le domaine des services sociaux...

Il faudrait se demander si les syndicats n'ont pas, eux aussi, un examen de conscience à faire, s'ils sont réalistes dans leurs demandes, s'ils encouragent une participation réelle des ouvriers dans les prises de décision, s'ils invitent leurs membres à un rendement supérieur et équitable, s'ils souhaitent le bien-être réal de l'ouvrier, s'ils ne cherchent pas trop souvent à devenir un pouvoir parallèle...

Il faudrait se demander si nous voulons ensemble bâtir une société où la dignité du travail serait rétablie, où la recherche de profits excessifs (dans les entreprises comme chez les travailleurs) cèderait le pas au droit au travail pour tous, droit à un travail significatif, valorisant et humanisant...

Il faudrait se demander s'il est normal et acceptable que 20% de la population ici, au Canada, s'approprie 42,5% du revenu personnel total, alors que les 20% de la population qui constituent les plus pauvres n'ont accès qu'à 4,1% du revenu...

Voilà quelques unes des questions soulevées par le document des évêques... S'il y en a d'autres!

Alors, allons-nous nous en mêler?

Il nous revient à chacun de stimuler les discussions, d'entamer des débats, de susciter un dialogue... à base d'ouverture, de compréhension, d'écoute et de respect de l'autre!

Et c'est dans l'Église, Peuple de Dieu, que ce débat peut se poursuivre car dans cette Église nous retrouvons des chefs d'entreprise comme des sans-emplois, des dirigeants de syndicats comme des non-syndiqués, des économistes comme des assistés sociaux, des politiciens comme des petits salariés... Nous les retrouvons tous au sein d'une seule et même Église qui leur transmet un seul et même message: celui de Jésus.

Interrogé par Lui, ensemble, tous ensembles, mêlons-nous en...

Claude BLANCHETTE, ptre

Saint-Joseph

10e anniversaire du comité

Cette année, le comité culturel de Saint-Joseph fête le 10e anniversaire de son existence. L'exécutif, avec l'aide d'autres comités, prévoit quelques activités pour bien commencer l'année.

Voici un aperçu des activités pour janvier et février:
1. Le "comité des danses carrées" recommencera ses activités. Première danse - samedi le 22 janvier à 20h00 à la salle Saint-Martin de Saint-Joseph. Jeunes et moins jeunes, venez en grand nombre!

2. Le 2 février, il y aura un cours de couture pour débutantes chez Lucille Sarrasin.

3. Samedi le 11 février à 20h00, à la salle Saint-Martin, grand concert par Donald Poliquin, chanteur folklorique franco-ontarien renommé. Il vient avec ses guitaristes, décors, lumières, etc, et fait sa tournée dans les écoles dans le cadre du Festival du Voyageur. C'est un événement à ne pas manquer! Les billets pour cette soirée sont en vente chez les membres du comité culturel de Saint-Joseph et à la caisse populaire. Ils seront limités.

4. Nous prévoyons une autre boîte à chansons avec notre mini-orchestre de Saint-Joseph. Préparez vos chants!

Les membres du Comité culturel sont: Léola Parent, Lucille Sarrasin, Lise Beaudry, Lucille Bérard, Solange Bissonnette, Juliette Parent.

Marie SARRASIN

Somerset

Les Millers ont été victorieux

Deux équipes de hockey de Steinbach se sont disputé le 16 janvier le trophée du championnat en marge du 5e tournoi annuel de hockey Midget des Chevaliers de Colomb à Somerset. Les Millers ont été victorieux.

Les équipes de Holland et de Transcona s'étaient affrontés dimanche après-midi pour le trophée de consolation et Holland a remporté la victoire.

Ce fut une fin de semaine des plus animée et, la température aidant, il y avait foule à toutes les parties. Les équipes participantes ont été les Knights de Somerset, les Minors de Steinbach, les Mates de Transcona, les Midgets de Holland, les Midgets de Eklhorn et les Millers de Steinbach.

Les gagnants au tirage dimanche soir ont été Jeanne Routhier, de Somerset, 200$; Glenn Lussier, de Somerset, 300$; et Laura Boulet, de Saint-Boniface (la maman des Frères Boulet), 500$.

Les familles de Somerset et de Saint-Léon ont hébergé les joueurs qui venaient des villages éloignés pour la fin de semaine.

Odile OSTROWSKI

L'équipe des Steinbach Minors, finaliste du tournoi.

Présentation du prix de 300$ à Glenn Lussier par Gilbert Lafrenière, trésorier du conseil Langevin.

Présentation du prix de 200$ à Jeanne Routhier par Roland Landry, secrétaire financier du Conseil Langevin.

Présentation du trophée des Chevaliers de Colomb au capitaine des Steinbach Millers par Henri Labossière, Grand chevalier du Conseil Langevin.

Présentation du prix de 500$ à Guy Boulet (représentant sa mère) par Michel Picton, organisateur du tournoi.

L'équipe des Steinbach Millers, championne du tournoi.

Saint-Lazare

Une stratégie anti-avortement

La première réunion mensuelle a été très productive. Les plans pour le carnaval annuel de la fin janvier ont été formulés. Cet événement est un effort coopératif entre les chevaliers et l'Association athlétique. Les affiches ont été postées donnant la liste de toutes les activités: hockey, ballon-balai, "derby" de motoneige.

Il y aura aussi un tournoi de cribbage, un casino et un cabaret à la salle paroissiale.

L'avortement était aussi un sujet de grande importance à l'assemblée. Les chevaliers ont planifié des stratégies pour combattre les plans de Henry Morgentaler et appuyer Joe Borowski et son "alliance against abortion".

Mathieu DESCHAMBAULT

Les Outlaws continuent de gagner

Les Outlaws de Saint-Lazare n'ont pas perdu une partie depuis le début de la saison. Ils ont défait les Tigers de McAuley par la marque de 11 à 1. C'était la 11e partie qu'ils jouaient sans une défaite. Les Outlaws font partie de la ligue North Central.

Tirage de Pâques: le 27 mars

Les billets pour le tirage de Pâques vont être imprimés. Les prix sont les suivants -1er prix: un afghan; 2e prix: une paire de draps; 3e: des serviettes.

Il y aura un bingo le même soir et les billets seront tirés après. Tous cela aura lieu le 27 mars.

Aussi, les dames ont divisé les membres en différents groupes pour mieux partager leurs obligations.

Calendrier

Scouts - 19h30, lundi à l'école.

Saint-Lazare en forme est annulé pour cette année pour des raisons administratives.

2e carnaval annuel: le 28, 29, 30 janvier.

Somerset

Voici le deuxième groupe de Katimavik

Le premier groupe de participants de Katimavik a quitté Somerset pour Stanbridge East, Québec, le 3 janvier, laissant derrière lui plusieurs réalisations dont bénéficiera la communauté. Une deuxième équipe est arrivée le 5 janvier. Ces participants avaient choisi l'option militaire à l'intérieur du programme Katimavik et, pendant trois mois, ont donc vécu une expérience militaire dans la marine à Esquimalt en Colombie britannique.

Ce groupe se compose de Michelle Etcheverry, de North Battleford, Saskatchewan; A. Jane Maduke, de Saskatoon; Holly Shipley, de Régina; Bradley Howat, d'Ottawa; Merry Wu, de Toronto; Sylvain Gaucher, de Contrecoeur, Québec; Jeannot Légaré, de Beatlyville en Abitibi; Marie-France Gagnon, de Montréal; Daniel Lacoste, de LaSalle, Québec; Marie Laurin, de Joliette; Bob McAllister, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; et Steve Mustin, de Kitchener, Ontario.

On a déjà pu faire connaissance avec eux lors d'une soirée-rencontre à la salle centenaire le 7 janvier. Ils ont aussi participé au patinthon au profit du hockey mineur et du patinage artistique le 9 janvier et ont aidé à la cuisine à l'aréna lors du tournoi de hockey organisé par les Chevaliers de Colomb les 14, 15 et 16 janvier.

Mario Grondin, de Nicolet, Québec, est l'agent de groupe. Pourvu d'un diplôme universitaire et muni de connaissances pratiques acquises lors d'un séjour aux Philippines avec Canada-Monde, dans un kibboutz en Israël, puis comme participant de Katimavik, Mario est responsable de l'ensemble du projet à Somerset et voit à ce que les objectifs fixés par Katimavik soient atteints. Mentionnons quelques-uns de ces objectifs: éveiller une conscience internationale chez les participants, les initier à des activités socio-culturelles, à une bonne nutrition, à une technologie appropriée par la pratique, à l'apprentissage de la langue seconde, etc...

Les participants se sont partagé des tâches et effectuent des travaux à la salle communautaire et à l'aréna pour le comité des loisirs; ils aident à la construction de la nouvelle église, et travaillent aux archives et au secrétariat de la paroisse; à l'école élémentaire, ils donnent un coup de main aux professeurs et au secrétariat; au manoir, ils prêtent main-forte à Roland Rheault.

Le groupe travaille aussi présentement à des plans pour l'amélioration de la cour de récréation à l'école Richard, ainsi qu'à la fabrication d'un panneau-réclame pour annoncer les activités du village. On pourra bientôt le voir à l'entrée de la rue principale.

L'hébergement dans les familles se fera du 5 au 26 mars.

Odile OSTROWSKI

Nécrologie

Avila LEVACQUE

Le 7 janvier 1983, à l'âge de 76 ans, est décédé à l'hôpital de Saint-Boniface, M. Avila Levacque de Saint-Boniface.

M. Levacque fut employé à l'hôpital Saint-Boniface pour plus de 35 ans jusqu'à sa retraite en 1971.

Prédécédé par sa femme Alice en 1967 et un fils Roland en 1977, M. Levacque laisse dans le deuil trois fils: Marcel, Edouard, et Robert; un fille, Denise; huit petits-enfants, un frère Gérard (Jack), quatre soeurs: Mme Berthe Laramée, Sr Cécile Levacque, Mme Alice Payment et Mme Ida Laramée.

Les prières ont été dites le lundi 10 janvier à 14h00 en la Cathédrale de Saint-Boniface, suivies de la messe de la résurrection. L'inhumation eut lieu au cimetière de Green Acres. La direction des funérailles de M. Avila Levacque fut confiée au salon mortuaire de Green Acres.

La Page de Bicolo ...

Hé! Allo!

Regarde mon iglou! Je l'ai fait avec des gros blocs de neige.

Je pense aux voyageurs qui dormaient dans la neige! Je suis très bien ici!

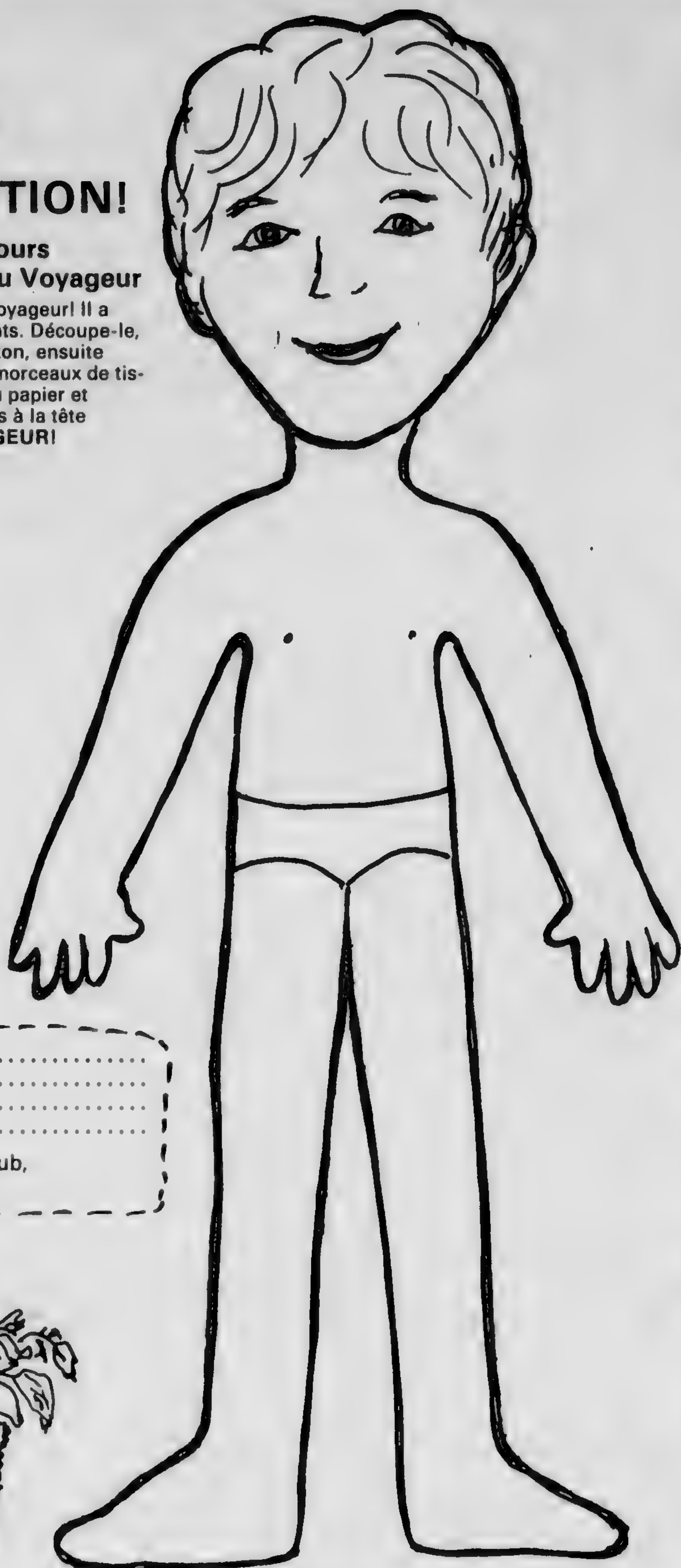
Bicolo!



ATTENTION!

Concours du Festival du Voyageur

Voici Pierre le Voyageur! Il a besoin de vêtements. Découpe-le, colle-le sur du carton, ensuite prends des petits morceaux de tissus, de laine ou du papier et habille-le des pieds à la tête **comme le VOYAGEUR!**



Tu m'envoies ton VOYAGEUR avant le **5 février** à:

Bicolo
C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys, Manitoba
R0A 1V0 en ajoutant bien:

Ton nom ....
Adresse ....
....
Âge .... No de membre ....

(Si tu n'est pas encore membre de mon Club, rempli le coupon au bas de la page).

Du bricolage pour toi!

Des suggesions pour t'amuser et faire des choses utiles... avec des objets que tu trouves chez-toi.

1. Un joli vase décoré.

Ton vase est un verre de mousse de plastique ("foam") sur lequel tu colles des bouts de laine de différentes couleurs.

En commençant par le bas du verre, mets de la colle, un peu à la fois, et mets la laine en tournant autour du verre et en la pressant pour qu'elle tienne bien. Continue ainsi à mettre de la colle et ensuite la laine jusqu'au haut du verre.

Tu auras un joli vase pour ta plante.

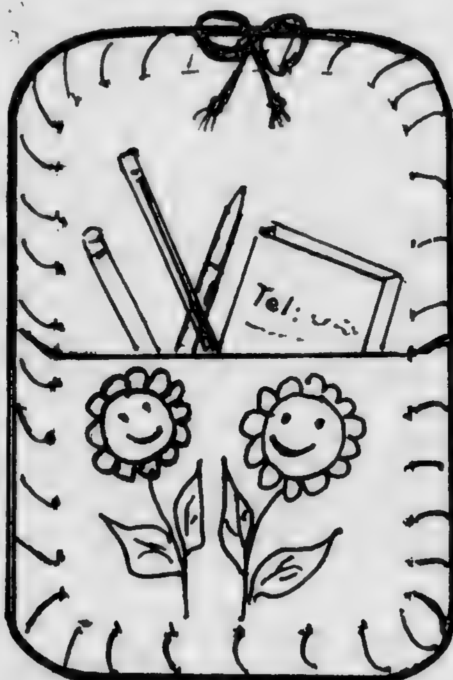


2. Avec des plateaux en mousse de plastique.

("Foam tray" dans lequel tu achètes fruits ou viande.)

Voici un porte-crayon

Tu as besoin de deux plateaux.
Tu en coupe un en deux. Tu places ce demi plateau à l'envers pardessus l'autre et tu les attaches ensemble avec du fil à broder ou de la laine. Tu le décores à ton goût! Près du téléphone il sera très utile!



3. Tu peux aussi te servir de ces petits plateaux pour encadrer tes photos préférées.

Découpe des rectangles, des carrés ou des ronds avec un couteau ou une lame. Enlève le morceau et colle ta photo par en arrière (sur l'envers du plateau) avec du ruban collant. Retourne ton plateau et décore-le. Ajoute un ruban et il est prêt à suspendre dans ta chambre.



J'ai de beaux prix... une paire de raquettes, des tuques, des ceintures, des livres, etc...
J'ai hâte de voir ton VOYAGEUR!

Membre gagnant:

Marc Cloutier, 11 ans
247, promenade Enfield
Saint-Boniface

Courrier

28 novembre 1982

Cher Bicolo,

Tu as été très généreux pour nous encore une fois. Mes deux soeurs Julie et Geneviève et moi-même, nous voulons te remercier sincèrement pour les beaux livres que nous avons reçus comme prix au concours Extraterrestre.

Merci beaucoup!

Donald Legal, Sainte-Anne, Manitoba

À mon cher ami Bicolo!

Je veux te dire MERCI pour les cadeaux que tu m'as envoyés quand j'ai gagné au concours du "martien".

Mes frères et moi sommes tous les trois dans ton club.

J'espère que tu ais un joyeux Noël! Encore merci bien!

Cindy Chatwell, Laurier, Manitoba

22 décembre 1982

Cher Bicolo,

Je te remercie pour la belle montre, le livre et le calendrier. J'étais très content de gagner. Je te souhaite un joyeux Noël et une bonne, heureuse année!

Ton ami,

Rhéal Gagnon, La Broquerie, Manitoba

Cher Bicolo et amis,

Je viens vous dire MERCI beaucoup pour le beau cadeau.

Je vous souhaite un bon Noël et une heureuse année. Merci!

Tanya Crétain, Saint-Adolphe, Manitoba

SCÈNE D'HIVER

REGARDE ATTENTIVEMENT CETTE IMAGE. Peux-tu trouver 12 objets cachés?

RECETTE Drôle de tarte!

Tu aimerais préparer un met facile pour ta famille? Voici ma recette d'une tarte (4 - 5 portions), qui n'est pas un dessert!

A. Dans le mélangeur ("blender") ou avec le malaxeur:
3 oeufs
1½ tasse de lait
1 tasse de farine
1 cuil. à thé de poudre à pâte
1 oignon vert coupé (ou oignon ordinaire)
½ cuil. à thé de sel, poivre et épices au goût (muscade ou autre)
Mélanger le tout.

B. Dans une assiette à tarte ou à quiche beurrée, (24 cm ou 9"), étends dans le fonds:
1 tasse de fromage râpé
un peu de persils frais
des restes de jambon ou de boeuf, coupés en petits morceaux
ou une petite boite de saumon ou du thon
ou des restes de légumes cuits (brocoli, pois, etc...)

Tu verses le premier mélange (A) par dessus et tu mets au four à 400 degré F pour une ½ heure. Pique avec une fourchette au centre de la tarte; si elle ne coule pas, c'est prêt!

Comme tu vois, c'est une recette qui varie avec ce que tu as dans le réfrigérateur et ce que tu aimes le plus!... Bon appétit!

Réponse: Objets cachés
Pipe
Bâton de hockey
Cornet de crème glacée
Fer à cheval
Oiseau
Montre
Poisson
Bas
Fusée
Coeur
Timbre-poste
Bâton de base-ball

ATTENTION...

Si tu veux devenir membre de mon Club, tu n'as qu'à découper le coupon ci-dessous, le remplir correctement et le retourner à:

Club de Bicolo
C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys
Manitoba R0A 1V0

Tu recevras ensuite ta carte de membre. Chaque semaine, un gagnant est choisi parmi tous les membres.

Nom: ....
Adresse: ....
....
Code postal: ....**Âge:** ....

7e Coup de pouce: bilan intérimaire

Endroit	Montant contribué	Nombre de sous-cripteurs	Nombre d'abonné	% qui a contribué (au 10 jan 83)
Aubigny	90	5	36	14
Élie	185	13	77	17
Fannystelle	55	4	50	8
Haywood	88	8	71	11
Headingley	141	4	34	11
Ile-des-Chênes	285	26	152	17
La Broquerie	760	36	210	17
Laurier	125	6	58	10
Lorette	375	22	224	9
Morris	125	9	34	26
Notre-Dame-de-Lourdes	531	35	232	15
Otterburne	92	7	67	10
Parc Windsor	1210	69	1140	6
Powerview	60	3	19	15
Saint-Adolphe	292	16	127	12
Saint-Boniface	8893	446	2462	18
Saint-Claude	505	33	254	12
Saint-Eustache	72	7	49	14
Saint-Jean-Baptiste	634	35	220	15
Saint-Joseph	85	8	40	20
Saint-Laurent	145	7	80	8
Saint-Lazare	150	8	88	9
Saint-Léon	**352**	**19**	**55**	**34**
Saint-Malo	563	35	196	17
Saint-Norbert	693	38	236	16
Saint-Pierre-Jolys	410	26	289	8
Saint-Vital	2020	115	1067	25
Sainte-Agathe	454	31	122	25
Sainte-Anne-des-Chênes	1160	68	444	15
Sainte-Rose-du-Lac	281	17	183	9
Somerset	246	18	142	12
Transcona	230	15	135	11
Winnipeg	2919	153	1484	10

Quelques commentaires

Pour la première fois, à mi-chemin de la campagne du Coup de pouce, La LIBERTÉ publie une liste de 33 endroits, accompagnés de quatre précisions: le montant contribué au Coup de pouce, le nombre de souscripteurs, le nombre d'abonnés de l'endroit et le pourcentage de contribution.

Les chiffres reflètent l'état de la campagne de la mi-novembre à la mi-janvier. Seules les localités où un certain nombre de Coup de pouce a été envoyé figurent dans la liste.

Jusqu'à un certain point, ce bilan intérimaire peut aisément se passer de commentaires. Mais des remarques s'imposent cependant.

Ainsi il apparaît très clairement que le pourcentage de contribution est relativement faible (au 10 janvier bien sûr), à l'exception de Saint-Léon, Sainte-Agathe et Morris (et oui!) dont la proportion de contributions représente au moins le quart des abonnés.

En fixant un objectif de 50 mille $, le calcul que nous faisons est simple. Nous pensons qu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'au moins le quart des abonnés (c'est-à-dire, en gros, 3 mille) payé une souscription, de, disons 16$ en moyenne, soit 48 mille $... 50 mille pour faire un compte rond.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le pari n'est pas encore gagné. Mais il n'est pas question de jouer les pessimistes. L'effort de sensibilisation doit se poursuivre. Et sans même chercher à culpabiliser tous les membres de conseils d'administration en tous genres qui se flattent de contribuer au développement de la francophonie en oubliant cet outil-clé qu'est La LIBERTÉ. On ne parlera pas non plus de ceux qui se vantent de recevoir le journal depuis 10 ans sans jamais avoir donné une cenne!

496 nouveaux abonnés!

Contentons-nous donc de répéter ce que nous avons écrit: si nous voulons un bon journal, un journal d'opinion et de création, pour nous et par nous, il faut y mettre le prix. **Un abonnement de soutien à La LIBERTÉ doit donc être considéré comme un investissement dans un service essentiel pour la communauté et non comme un don à une oeuvre de charité.**

Un dernier chiffre. Durant les mois d'octobre, novembre et décembre, il y a eu 194 annulations d'abonnement (décès...), 359 changements d'adresse et 496 nouveaux abonnés. Bref, ce n'est pas l'intérêt qui manque.

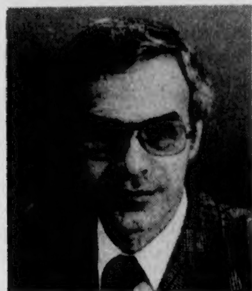
Si ça bouge autant du côté de la liste d'abonnements, on est quand même en droit de se demander pourquoi une telle dynamique ne se traduit pas au niveau du Coup de pouce.

Voilà pour les quelques commentaires. Chacun tirera les conclusions qu'il voudra.

La rédaction.

Protégez ce que vous avez chèrement acquis!

Des polices d'assurance-revenu offertes par un chef de file dans le domaine de l'assurance-maladie.



Wilfrid R. Gosselin, M. Ed.
10e étage, 305 Broadway
Winnipeg, Manitoba
Bureau: 947-1341
Domicile: 256-4846



La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

---

un service essentiel:

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi même les longues fins de semaine.



Construction de défense Canada | Defence Construction Canada

DOSSIER: WG30010
bfc Winnipeg, Westwin, Manitoba
Construction d'une installation de stockage et distribution d'essence

Les documents constituant la soumission sont disponibles aux entrepreneurs principaux.

Date de fermeture: **le JEUDI 17 février 1983**
Dépôt pour documents: **25$**

Le secrétaire recevra jusqu'à 3 heures de l'après-midi (heure normale de l'Est) les soumissions sous pli cachetées, dont les envelopes indiqueront le contenu et seront adressées au soussigné.

Les plans, devis et les formules de soumission sont disponibles pour examen aux Bureaux de l'Association des constructeurs aux endroits suivants: Winnipeg, Brandon, Thunder Bay ainsi qu'à notre bureau régional à Winnipeg.

Les documents de soumission ne seront distribués qu'aux entrepreneurs expérimentés dans l'enlèvement de l'amiante ou dont les employés sont expérimentés dans ce même domaine.

Les intéressés pourront se procurer les documents de soumissions en adressant leur demande à notre Service des plans, à l'adresse ci-dessous, ou téléphoner l'indicatif régional 613-998-9549, ou télex 053-3726/053-3727. Cette demande devra être accompagnée du dépôt stipulé ci-dessus, payable à l'ordre de Construction de défense (1951) Limitée.

Un dépôt de garantie, si nécessaire, au montant indiqué dans les documents devra accompagner chaque soumission.

W. J. Mulock, secrétaire
Construction de défense (1951) Limitée
Billings Bridge Plaza
12e étage, Immeuble SBI
2323, promenade Riverside
Ottawa, Ontario
K1A 0K3

Canada

LE GROS BON SENS DES AFFAIRES!

Venez nous voir au Mystery Lake Motor Hotel, Thompson, Manitoba, mercredi le 26 janvier 1983.

Venez rencontrer le représentant de la Banque fédérale de développement qui sera bientôt dans votre région... C'est gratuit et sans engagement de votre part. Et ça pourrait être des plus bénéfique pour votre entreprise.

AIDE
FINANCEMENT
CONSEILS

Venez nous voir si vous avez besoin d'aide financière, sous forme de prêts, de cautionnement, ou même de participation au capital-actions. Grâce à leur expérience, nos conseillers peuvent vous aider à planifier la croissance de votre entreprise et à en assurer le succès. Et n'oubliez pas de vous renseigner sur le nouveau programme de Subventions aux investissements des petites entreprises: vous pourriez peut-être bénéficier d'une remise allant jusqu'à 4% sur les intérêts. Nous pouvons aussi vous faciliter l'accès aux programmes d'aide fédéraux et provinciaux et vous fournir d'autres renseignements essentiels. Pour obtenir un rendez-vous, téléphonez au
et demandez
à la succursale suivante:

944-9991
M. Brian Batter
Winnipeg



Banque fédérale de développement | **Federal Business Development Bank**

101-386, avenue Broadway
Winnipeg, Manitoba R3C 3R6
Une banque à la mesure de vos ambitions.

Canada



Parcs Canada | **Parks Canada**

PARC HISTORIQUE NATIONAL LOWER FORT GARRY
APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES POUR:
L'exploitation de services de restauration au Centre d'accueil des visiteurs, Parc historique national Lower Fort Garry (Manitoba).
doivent être adressées tel qu'il suit:
Le directeur
Parc historique national Lower Fort Garry
B.P. 37, Groupe 343, RR. No 3
Selkirk (Manitoba) R1A 2A8

Elles seront acceptées jusqu'à
Date limite: **14h (heure locale), le 4 février 1983**
Pour obtenir les documents contractuels et tout autre renseignement, prière de se mettre en rapport avec:
Le directeur,
Parc historique national Lower Fort Garry
Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada



Commission canadienne des transports | Canadian Transport Commission

Rôle No: 6209
Référence: 2-P336-4A(348/82)(AOL)

Requête présentée par Perimeter Airlines (Inland) Ltd. - en vue de modifier le permis No A.T.C. 419/49(NS)

Le permis No A.T.C. 419/49(NS) autorise Perimeter Airlines (Inland) Ltd. à exploiter un service aérien commercial régulier entre points déterminés (classe 2), au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe C, afin de desservir les points: Berens River, Negginan, Norway House, Oxford House, Gods Lake (God's River, Gods Lake Narrows), Island Lake (Garden Hill, Ste. Therese Pte.,) Red Sucker Lake, Little Grand Rapids, Cross Lake et Winnipeg (Manitoba)

La titulaire demande maintenant l'autorisation de desservir le point supplémentaire Bloodvein (Manitoba) sous le permis susmentionné.

Tout intéressé peut intervenir pour appuyer ladite requête, s'y opposer ou en réclamer la modification conformément aux règles générales de la Commission canadienne des transports. Les interventions doivent être déposées au plus **tard le 15 février 1983**, avec une preuve de leur signification à la partie requérante.

Le Comité fera parvenir, sur demande, plus de détails sur la requête et les modalités de dépôt des interventions conforméments aux règles susmentionnées.

Toute demande doit être postée ou remise au Secrétaire du Comité des transports aériens à Ottawa, K1A 0N9.

Catherine Vandenberg
Division des permis
pour le directeur de l'Exploitation
Comité des transports aériens

Canada

Contrôleurs des caisses d'épargne et de crédit et des caisses populaires

Vérificateur 2 (Plusieurs postes)

Salaire: 28 385$ - 38 164$ par an

FONCTIONS:
La direction de la réglementation du Ministère du Développement coopératif est à la recherche de plusieurs vérificateurs. Sous la direction des contrôleurs principaux, les titulaires dirigeront un programme complet de contrôle des opérations des caisses d'épargne et de crédit et des caisses populaires pour s'assurer que celles-ci fonctionnent de façon tout à fait efficace et respectent les lois qui les régissent. Ce contrôle peut s'exercer dans les domaines suivants: systèmes d'information de gestion, gestion des ressources humaines et financières, stratégies de commercialisation et rapports entre les conseils et les gestionnaires. Les titulaires devront, entre autres choses, appliquer diverses techniques de vérification, communiquer aux caisses d'épargne et de crédit et aux caisses populaires les résultats de leurs études sur les domaines à développer, faire le suivi lorsqu'il y aura lieu et s'intéresser de façon professionnelle à ce qui se passe dans le domaine de la vérification des opérations.

QUALIFICATIONS:
Diplôme de comptabilité reconnu et plusieurs années d'expérience dans le domaine de la vérification. Le fait de posséder une connaissance des systèmes de vérification complète sera considéré comme un atout.

DATE DE CLÔTURE: le 7 février 1983 — **Concours No**: 6

Veuillez remettre vos candidatures au Ministère du Développement coopératif — **Salle 302, 379, avenue Broadway, Winnipeg, Manitoba, R3C 3N4.**

MANITOBA



Transport Canada Air | Transports Canada Air

DES SOUMISSIONS cachetées portant sur les projets ci-dessous seront acceptées jusqu'à 15h, heure de Winnipeg, le jour de la date limite. Les soumissions devront porter le titre du projet et être envoyées au Surintendant régional, Gestion du matériel, 10e étage, 125, rue Garry, Winnipeg (Manitoba), R3C 0P6. On peut se procurer les documents contractuels en envoyant un dépôt à l'adresse ci-dessus.

PROJET
Appel d'offre No 2352-82-40
Conversion aux fins de conservation d'énergie et travaux connexes à l'aéroport du Pas, Le Pas (Manitoba).

Date limite: le 20 février 1983

Dépôt: Chèque ou mandat-poste de 25$ payable à l'ordre du Receveur général du Canada

Les documents contractuels peuvent être consultés à (aux) Association de constructeurs de Winnipeg (Manitoba).

Chaque soumission doit être présentée en double exemplaire sur les formules fournies par le Ministère et doit être accompagnée du dépôt de garantie indiqué dans les documents contractuels.

La garantie versée à l'égard des documents contractuels sera remboursée sur remise des documents, en bon état, dans le mois qui suit l'ouverture des soumissions.

Pour de plus amples renseignements, appelez le **(204) 949-4329**.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Canada